



HAL
open science

Les outils de communication, tel que le livret d'accueil de l'AESH, pour favoriser la coopération entre AESH et enseignant

Philomène Védrenne

► To cite this version:

Philomène Védrenne. Les outils de communication, tel que le livret d'accueil de l'AESH, pour favoriser la coopération entre AESH et enseignant. Education. 2023. dumas-04361238

HAL Id: dumas-04361238

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04361238>

Submitted on 22 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire 2022-2023

Master MEEF

Mention 1^{er} degré

2^{ème} année

Les outils de communication, tel que le livret d'accueil de l'AESH, pour favoriser la coopération entre AESH et enseignant.

**Mots Clefs : Outils de communication, Collaboration, Accompagnant d'élèves en situation de
handicap, livret d'accueil de l'AESH**

Présenté par : Philomène VEDRENNE

Encadré par : Marina TUAL

Remerciements

Merci aux enseignants et aux AESH qui ont accepté de répondre à l'enquête, et qui m'ont permis de réaliser cette étude.

Merci aux enseignants de l'école maternelle dans laquelle j'ai été AESH, pour leurs conseils durant cette période.

Merci aux deux professeures des écoles maîtres formateurs qui m'ont accueillie dans leurs classes cette année, et m'ont permis d'apprendre énormément sur la posture d'enseignante.

Merci à ma directrice de mémoire, Madame Marina Tual, pour ses relectures, ses conseils et ses encouragements.

Merci à ma maman pour son oreille attentive, et nos nombreuses discussions tout au long de cette année, qui m'ont permis de faire évoluer mon questionnement et mes réflexions.

Résumé

Dans le cadre de l'école inclusive, le métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap a été créé il y a un peu moins de 10 ans.

L'étude menée dans ce mémoire cherche à savoir comment les outils de communication mis à disposition par l'Éducation Nationale, et notamment le livret d'accueil des AESH, peuvent favoriser la coopération au sein du binôme enseignant-AESH.

Une enquête réalisée auprès d'enseignants et d'AESH met en évidence un potentiel lien entre la lecture du livret d'accueil des AESH par les professionnels et la coopération du binôme. Un lien semble également exister entre la lecture de ce livret, la connaissance des missions des AESH, ainsi qu'avec l'intégration de l'AESH au sein de l'équipe pédagogique.

De plus, l'étude nous permet de constater que peu de professionnels connaissent cet outil.

Enfin, à l'issue de cette analyse, il paraît intéressant de la compléter par de nouvelles recherches, notamment pour comprendre les raisons expliquant l'absence d'utilisation du livret d'accueil des AESH.

Abstract

In the context of inclusive schooling, the profession of support worker for pupils with disabilities (called AESH in French) was created just under 10 years ago.

The study carried out in this dissertation seeks to find out how the communication tools made available by the French Ministry of Education, and in particular the AESH welcome booklet, can promote cooperation within the teacher-AESH pair.

A survey of teachers and AESH highlights a potential link between the reading of the AESH welcome booklet by professionals and the cooperation of the pair. There also seems to be a link between the reading of this booklet, the knowledge of the missions of the AESH, as well as the integration of the AESH within the pedagogical team.

Moreover, the study allows us to note that few professionals know this tool.

Finally, at the end of this analysis, it seems interesting to complete it with new research, particularly to understand the reasons for the lack of use of the AESH welcome booklet.

Tables des matières

Remerciements	2
Résumé	3
Abstract	3
Introduction	Error! Bookmark not defined.
Cadre théorique	7
1. <i>Cadre juridique de l'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)</i>	7
1.1. L'école inclusive et les institutions.....	7
1.2. L'histoire des AESH	8
1.3. Les missions des AESH	10
2. <i>Les différents outils de communication à disposition des AESH et des enseignants ...</i>	<i>11</i>
2.1 Les outils en lien avec l'élève.....	11
2.2 Les outils en lien avec les missions de l'AESH	13
3. <i>Constat des difficultés</i>	<i>14</i>
Méthodologie	18
1. <i>Élaboration de la méthodologie</i>	<i>18</i>
2. <i>Contenu du questionnaire</i>	<i>18</i>
3. <i>Population étudiée</i>	<i>19</i>
4. <i>Format du questionnaire</i>	<i>19</i>
Résultats	21
Discussion	45
Limites de l'étude	58
Conclusion	59
Bibliographie	61
Annexes	64

Introduction

Le droit à la scolarisation d'enfants et d'adolescents quelque soit leur handicap ou trouble invalidant est devenu un droit fondamental depuis la loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005.

Rendre l'école pleinement inclusive est une ambition forte du gouvernement. L'objectif général est de garantir une scolarisation pour tous les élèves en prenant en compte leurs besoins éducatifs particuliers en adaptant au mieux l'enseignement.

De nombreux métiers, institutions et outils ont été créés au cours de ces dernières années afin de pouvoir offrir un environnement scolaire adapté à chaque élève.

Parmi ces nouveaux métiers, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), sont des acteurs importants dans la mise en place de l'école inclusive. Ils permettent notamment de favoriser l'autonomie des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'intervention des AESH fait naître un nouveau binôme de travail dans la classe : enseignant/AESH. Le professeur des écoles doit accueillir ce professionnel dans sa classe et partager avec lui la relation pédagogique avec l'élève en situation de handicap afin de lui garantir la meilleure prise en charge possible. Une relation professionnelle doit donc se construire entre deux individus qui ne se connaissent pas.

Pour se faire, les AESH doivent être reconnus comme des membres à part entière des équipes éducatives. Il est donc nécessaire qu'il y ait une coordination au sein de l'établissement entre tous les partenaires éducatifs, et notamment entre l'AESH et l'enseignant.

La coopération de ce binôme peut être facilitée grâce à des outils de communication mis en place par l'Éducation Nationale. Les outils en lien avec le handicap de l'élève peuvent permettre de mieux comprendre les besoins de l'élève et enfin des outils à destination des AESH peuvent être lus par le binôme afin de comprendre le rôle et la place de chacun, ainsi que de trouver des aides pour la communication.

A titre personnel, cette question sur la coopération efficace de ce binôme enseignant/AESH s'est posée lorsque j'ai effectué le métier d'AESH pendant mon année de césure entre ma 1ère et ma 2ème année de master MEEF.

Je me suis rendue compte qu'il me manquait certaines informations pour intervenir de façon pertinente auprès des élèves que je devais accompagner. Tout d'abord, je n'ai pas reçu la

formation dite obligatoire de 60 heures. Je me suis très bien entendue avec les enseignants, mais l'entente ne suffit pas seulement pour créer la coopération qui garantira la meilleure scolarité pour l'élève en situation de handicap.

Cette expérience m'a permis de constater à quel point il était important de bénéficier du temps d'accueil formel pour l'AESH pour que lui soient présentés l'équipe pédagogique, la salle de classe, les troubles et besoins de l'élève et enfin qu'il sache précisément quelle posture l'enseignant attend de lui. Pour cela, il faut également que l'enseignant connaisse précisément ce qui relève ou ne relève pas des missions de l'AESH. Je pense qu'il est également nécessaire que le binôme ait des temps de concertation réguliers sur la progression ou non de l'élève, les outils mis en place ou qui pourraient l'être, ce qui est écrit sur les outils en lien avec le handicap de l'élève.

Ce n'est que vers la fin de mon année que j'ai découvert l'existence de certains outils de communication, tel que le livret d'accueil des AESH (à destination des AESH mais qui pourrait être lu par les enseignants aussi), qui permettent de comprendre le rôle et la place de chacun, et de donner des aides dans la coopération du binôme.

C'est donc en pensant à cette coopération-là que j'ai voulu élaborer ma réflexion : En quoi les outils de communication, tel que le livret d'accueil de l'AESH, peuvent favoriser la coopération entre enseignant et AESH ?

Afin de répondre à cette question, nous verrons dans un premier temps, avec la revue de littérature, le cadre juridique des AESH, les outils de communication à destination des professionnels du binôme AESH-enseignant ainsi que les difficultés constatées sur leur collaboration.

À la suite de cela, nous identifierons 3 hypothèses différentes pouvant potentiellement répondre à la problématique, nous verrons les résultats de l'étude menée essayant de les vérifier.

Enfin, nous discuterons de ces résultats afin de savoir ce qu'ils peuvent nous apporter sur le sujet ainsi que les limites de l'étude.

Cadre théorique

1. Cadre juridique de l'accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH)

1.1. L'école inclusive et les institutions

La notion d'école inclusive a été introduite dans le code de l'éducation par la loi du 8 juillet 2013 mais les jalons de l'inclusion scolaire ont été posés plusieurs années auparavant.

En effet, c'est la loi du 11 février 2005 qui a structuré l'inclusion des enfants porteurs de handicap à l'école, notamment en créant une organisation facilitant la prise en compte de leurs besoins éducatifs particuliers.

Cette loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en plus de reconnaître les 4 grandes familles de handicap (moteur, sensoriel, cognitif et psychique), a pour objectif principal de favoriser l'insertion et le maintien en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap.

Une partie de cette loi est donc consacrée à la scolarité des enfants et adolescents en situation de handicap. Dans l'article 19, il est écrit, "Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence".

Cette loi a permis des avancées majeures grâce à des dispositifs mis en place à la rentrée de 2005.

Le premier dispositif dont nous pouvons parler est la création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). C'est un groupement d'intérêt public (GIP) administré par une Commission exécutive. Celle-ci est composée du Président du Conseil départemental, de 12 membres représentant le département, de 6 membres représentant des associations de personnes handicapées, de 3 représentants de l'État et de 3 membres représentant des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocations familiales du régime général. C'est dans l'article 62 de la loi de février 2005 que les missions de la MDPH sont décrites : la MDPH "exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap".

Cette maison départementale des personnes handicapées n'intervient pas sans demande de la part d'une personne en situation de handicap ou de son tuteur légal.

Chaque MDPH met en place une commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et une équipe pluridisciplinaire.

C'est elle qui statue sur les aides et les prestations d'une personne en situation de handicap sur la base de l'évaluation menée par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation. La CDAPH permet par exemple d'élaborer le projet personnalisé de scolarisation (PPS) assurant "la cohérence d'ensemble du parcours scolaire de l'élève en situation de handicap" (sur le site [education.gouv](http://education.gouv.fr), 2022).

Sur le terrain de l'école, ce sont les équipes de suivi de scolarisation (ESS) qui sont ainsi constituées pour assurer la mise en œuvre du PPS en accord avec la CDAPH.

Enfin, à la suite de cette loi, le décret 2005-1752 est rédigé créant des postes d'enseignants référents. Ces enseignants spécialisés animent les ESS, suivent le parcours de formation des élèves, et assurent un lien permanent avec les équipes.

En 2019, la "loi pour une école de confiance" fait à nouveau d'une école pleinement inclusive une priorité, en créant un service public de l'école inclusive dans lequel les accompagnants tiennent une place importante.

1.2. L'histoire des AESH

Permettre à un enfant avec des besoins particuliers d'être scolarisé dans une classe ordinaire peut nécessiter la présence d'un accompagnant ainsi, certains enfants sont accompagnés en classe par leurs Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ou AESH.

La confusion qui règne autour des termes à employer pour désigner ce métier montre que celui-ci est en cours d'évolution.

Dans les années 80, grâce à des parents se mobilisant en association, on observe l'embauche des premiers auxiliaire d'intégration scolaire (AIS). Ces personnes sont recrutées sur un statut spécial, des volontaires de services civiques puis des contrats aidés par l'État et enfin des emplois jeunes à partir de 1998. (Cochetel, 2017)

En 1996, la fédération nationale pour l'accompagnement scolaire des élèves présentant un handicap (FNASEPH) voit le jour. Elle est notamment constituée d'associations gestionnaires d'AIS. En avril 1999, la FNASEPH, l'Éducation Nationale et l'association Iris Initiative signent une convention pour le développement de services des AIS.

C'est en 2003, face au peu d'évolution du métier d'AIS que le gouvernement décide d'opter pour un nouveau statut : les AED (assistant d'éducation). La mission "d'aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés" est donc confiée à certains de ces nouveaux agents non titulaires de la fonction publique : les AVS (auxiliaires de vie scolaire). Les AVS peuvent effectuer leurs missions soit auprès d'un ou plusieurs élèves (AVS-i), soit dans des structures de scolarisation collective pour les élèves en situation de handicap (AVS-co). Ce changement se produit avec la loi du 30 avril 2003 puis de la circulaire MEN du 11 juin 2003.

Cependant, un problème apparaît quelques années plus tard. Les AVS sont recrutés sur la base d'un CDD renouvelable jusqu'à une durée totale de 6 ans. En effet, en 2009, des AED recrutés comme AVS arrivent à terme de leurs 6 années de travail et ne peuvent pas voir leur contrat se transformer en CDI. Ce sont des associations qui doivent signer une convention avec l'Éducation Nationale pour pouvoir reprendre (sous certaines conditions) des AVS-i. Seulement une centaine d'entre eux sont repris par ces associations à cause des risques financiers trop importants.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont créés avec le décret du 27 juin 2014. Celui-ci apporte des changements majeurs. Les AVS sont appelés à devenir des AESH, au terme du CDD de 6 ans, les AESH pourront devenir AESH en CDI, des entretiens professionnels au moins tous les 3 ans seront effectués.

Avec la loi de juillet 2019 "pour une école de confiance", une nouvelle étape de la politique en faveur de l'inclusion scolaire est lancée : les PIAL. Ces Pôles inclusifs d'Accompagnement Localisé ont été progressivement expérimentés puis généralisés sur tout le territoire depuis la rentrée 2021. Ce sont des organisations collectives de la gestion des besoins d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers dans un territoire défini par l'IA-DASEN. Un des objectifs des PIAL est d'amener à une évolution des modalités de travail des AESH et une amélioration de leurs conditions de travail.

À la rentrée 2022, l'Éducation nationale précise que 132 200 AESH accompagneront au quotidien des élèves en situation de handicap. Même si ce nombre a évolué depuis quelques

années, Claire Hédon, défenseure des droits a pointé du doigt à la rentrée 2022, le déficit d'accompagnants en situation de handicap. Elle souligne le décalage persistant entre "l'augmentation des moyens humains et financiers" et le nombre grandissant d'enfants avec une notification AESH.

1.3. Les missions des AESH

La CDAPH peut accorder une aide humaine à un élève en situation de handicap. Cette aide apportée par l'AESH est individuelle, mutualisée ou collective.

Le guide académique des AESH définit ces trois types d'aides.

- L'aide individualisée est une "aide à un élève en situation de handicap". Elle "a pour objet de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue."
- L'aide mutualisée est une "aide à plusieurs élèves en situation de handicap simultanément." "Le service est organisé de façon à répondre aux besoins des différents élèves."
- L'aide collective est réservée aux Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS). Cette aide, contrairement aux deux autres n'est pas notifiée par la CDAPH. Elle "n'est pas dédiée à un élève en particulier, mais à l'ensemble du dispositif en concertation avec l'enseignant coordonnateur de l'ULIS".

Les activités des AESH sont divisées en trois domaines : les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissages, les activités sociales de la vie relationnelle et sociale.

Il est possible de retrouver une explication plus précise de ces 3 domaines dans le livret d'accueil des AESH.

Accompagner l'élève dans les actes de la vie quotidienne se définit par l'aide aux actes essentiels de la vie comme l'habillage, l'aide pour la mobilité de l'enfant ou encore l'aide pour l'installation matérielle de l'élève.

Accompagner l'élève dans l'accès aux apprentissages consiste à l'aide aux tâches scolaires.

Accompagner l'élève dans les activités de la vie sociale et relationnelle, c'est l'aider à s'intégrer aux activités prévues "en développant la mise en confiance de l'élève et en sensibilisant son environnement au handicap."

L'AESH ne peut pas se substituer aux compétences propres de l'enseignant, ni aux compétences propres des professionnels de santé. De plus, il intervient sous la responsabilité de l'enseignant, toutes les questions relatives aux apprentissages doivent être traitées par l'enseignant.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont donc des postes récents, en constante évolution. Ils sont en lien étroit avec les enseignants des classes dans lesquelles ils interviennent.

Avec le peu de détails que l'on peut trouver sur les missions de ce nouveau métier, la position de l'AESH vis-à-vis de l'enseignant et de l'enseignant vis-à-vis de l'AESH peut être compliquée à installer. Cependant, des outils de communications, principalement élaborés par l'Éducation Nationale, sont créés pour favoriser la collaboration entre cette équipe.

2. Les différents outils de communication à disposition des AESH et des enseignants

Pour Vité, plus il y a de collaboration entre les personnes, plus l'enfant progressera (2000). Une bonne collaboration entre l'accompagnant d'élève en situation de handicap et l'enseignant est donc nécessaire pour la réussite de l'élève.

D'après le Robert, la collaboration se définit par le travail en commun. Cette notion restant vague, certains auteurs ont tenté de préciser les facteurs pouvant favoriser une bonne collaboration. On retiendra que la communication est une fondation de la collaboration (Barratt, 2004) et qu'un prérequis à l'interdépendance, essentielle à la collaboration, est la clarté des rôles et responsabilités de chacun (Johnson et al., 2005).

L'interdépendance a été définie de plusieurs façons. Pour Wageman (1995), l'interdépendance des tâches décrit le degré auquel une tâche nécessite une action collective.

2.1 Les outils en lien avec l'élève

Des outils en lien avec l'élève ayant une notification AESH existent et peuvent aider l'enseignant et l'accompagnant à mieux identifier les besoins de l'enfant. Ainsi, ce binôme pourra préciser les missions au regard de l'élève à accompagner.

Dans ces outils en lien avec l'élève, nous retrouvons, le projet personnel de scolarisation (PPS), le guide d'évaluation de scolarisation (GEVA-sco), l'équipe de suivi de scolarisation (l'ESS), et enfin le guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille.

Le PPS a été introduit par la loi française du 11 février 2005. C'est un document qui définit le déroulement de la scolarité d'un enfant en situation de handicap et ses besoins en termes d'accompagnement de matériel pédagogique adapté, d'aménagement. C'est l'EPE qui l'élabore.

Le GEVA-sco est un outil réglementaire depuis février 2015. C'est un outil de dialogue entre les différents acteurs concernés par la situation d'un enfant en situation de handicap. Ce document est renseigné par l'équipe éducative de l'école dans le cas d'une première demande ou par l'enseignant de l'élève s'il bénéficie déjà d'un PPS. Il permet de se faire une idée précise de la scolarisation de l'élève, et de ses besoins. De plus, l'AESH qui accompagne l'élève peut être plus au clair avec son rôle avec la partie "missions réalisées par la personne chargée de l'aide humaine".

L'ESS, comme pour le PPS, a été créée par la loi de 2005 et organisée par la circulaire du 17 août 2006 (équipe de suivi de scolarisation). Cette réunion, qui assure la mise en œuvre du PPS et permet de discuter du GEVA-sco de l'élève, a lieu au moins une fois par an. L'AESH aura normalement un temps de parole pour expliquer, à son niveau, les progrès ou les échecs des dispositifs mis en place. Il est un membre à part entière de l'équipe accompagnant l'élève.

Le guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille est un document moins connu. Il permet une préparation de la part de l'enseignant et de l'AESH pour la rencontre avec les parents. On peut le trouver sur le site Éduscol. Ce premier entretien va permettre de construire des liens entre l'enseignant, la famille et l'AESH, qui seront essentiels pour établir une relation de qualité au profit de l'élève. Il porte sur les attentes de la famille vis à vis de l'école, les besoins de l'enfant, son environnement familial, sa personnalité, le déroulement de la journée d'école de l'élève et enfin les acteurs impliqués dans le suivi de sa scolarité.

Tous ces outils sont assez liés. Le PPS est l'outil à la base de la scolarisation d'un élève en situation de handicap. L'équipe de suivi de scolarisation se réunit pour mettre en œuvre le PPS à l'aide du GEVA-sco, qui permet l'évaluation et donc les réajustements. Le guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille est moins lié au PPS. Néanmoins il va aider dans l'inter-relation des différents acteurs pour la scolarité de l'élève.

2.2 Les outils en lien avec les missions de l'AESH

Certains outils proposés par l'éducation nationale sont directement en lien avec les missions des AESH. Ainsi le guide académique des AESH et le livret d'accueil des AESH définissent précisément les rôles et les missions de l'AESH ainsi que ceux de l'enseignant vis-à-vis de cet accompagnement. Ils permettent ainsi à chacun de situer sa place par rapport à l'élève accompagné.

Le guide académique des accompagnants des élèves en situation de handicap est normalement envoyé avant l'entretien de recrutement au poste d'AESH. Ce document peut donc être reçu par mail, en même temps que la date de l'entretien et que la demande de papiers à fournir.

Ce guide développe essentiellement les aspects juridiques et formels du métier d'AESH. En effet, il renseigne les personnes accompagnant les élèves sur les interlocuteurs, l'environnement de travail, l'emploi, la rémunération, l'évolution de l'emploi, le contrat, le syndicat, le droit aux actions sociales, etc.

Le livret d'accueil des AESH est un document qui est moins connu. En effet, sa diffusion n'est pas automatique : on peut soit le demander, soit le chercher sur le site Éduscol.

Pourtant, celui-ci est très pertinent pour aider à comprendre les principes de l'accompagnement des élèves, donc de mieux intégrer les contours de la mission d'AESH. Finalement, il pourrait faciliter la collaboration entre les enseignants et les AESH.

L'accompagnant, qui n'a pas forcément eu de formations avant de commencer son travail, pourra trouver tous les principes fondamentaux de la scolarisation d'un élève en situation de handicap, principalement les lois et les acteurs principaux de celle-ci.

Les parties qui peuvent aider les enseignants et les AESH dans leur collaboration sont :

- “Les formes d'accompagnement des élèves en situation de handicap” : donne une explication précise des missions en fonction des 3 domaines d'accompagnement (actes de la vie quotidienne, accès aux apprentissages, activités de la vie sociale et professionnelle).
- “La prise de poste” : renseigne notamment sur les temps d'accueil, officieusement obligatoires, précédant la première rencontre avec l'élève.
- “L'AESH dans la communauté éducative” : informe sur les relations dans l'équipe pédagogique et les différents temps à mettre en place pour aider au mieux l'élève.

Ces parties pourront donc renseigner les enseignants et les AESH sur les missions de l'AESH, et ce qu'il est important de faire avant la prise de poste et pendant l'année pour que l'AESH puisse mener à bien ses missions.

Ces différents outils sont des ressources essentielles pour favoriser la collaboration entre AESH et enseignant et ainsi la mettre à profit pour le bon déroulement de la scolarité d'un élève en situation de handicap.

Cependant, nous allons voir dans la partie suivante que les éléments inscrits dans ces outils théoriques ne sont pas forcément mis en place sur le terrain.

3. Constat des difficultés

L'inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles est une avancée majeure dans l'éducation. La création du métier d'AESH permet d'aider à cette inclusion.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse indique d'ailleurs que ces accompagnants en situation de handicap sont des acteurs clefs dans la mise en place d'une école pleinement inclusive.

Cependant, nombreux sont les auteurs qui ont mis en évidence des difficultés autour de ce nouveau métier, difficultés qui peuvent gêner l'efficacité de ce dispositif d'accompagnement pourtant essentiel dans l'école inclusive.

Maraquin (2017) soulève un des premiers problèmes : l'imprécision des missions de l'AESH dans les textes de lois. En effet, le seul document officiel qui donne des précisions sur les 3 types de missions d'AESH est le livret d'accueil des AESH. Or comme nous l'avons dit précédemment, celui-ci n'est pas systématiquement transmis aux acteurs concernés.

De plus, d'après le décret 2012-903 du 23 juillet 2012, les missions dépendent de l'environnement scolaire de l'élève ou encore de la nature des activités à accomplir.

Et l'auteur souligne bien que "l'AESH sait très peu de choses sur l'enfant", l'accompagnant n'as "pas de connaissances de ses difficultés, pas de transmission d'un mode d'emploi pour accompagner ces difficultés". Il est donc nécessaire que l'AESH puisse avoir accès à certains documents en lien avec le handicap de l'élève et d'en discuter avec l'enseignant pour pouvoir mener à bien ses missions.

Une autre difficulté concernant le métier d'AESH est la confusion entre tous les termes pour le définir. Cochetel (2017) soutient qu'on "entend encore parler d'AVS, d'EVS, d'ASEH mais aussi d'AESH pour désigner cette fonction, preuve que le métier espéré par beaucoup et annoncé par l'autorité compétente n'est pas vraiment installé dans l'opinion publique"

L'étude de la reconnaissance professionnelle des AESH (2021) permet de constater un problème au niveau de la remise de certains outils aux AESH. De plus, on peut voir que certains conseils donnés dans ces outils, notamment dans le livret d'accueil des AESH ne sont pas appliqués.

Dans cette étude, plus de la moitié des AESH (53%) ayant répondu au questionnaire n'ont pas reçu le livret d'accueil de l'AESH et n'ont pas non plus eu accès au PPS des élèves. Dans le livret d'accueil de l'AESH, il est noté qu'un temps d'accueil par l'enseignant pour l'AESH est nécessaire afin de lui présenter le PPS, pour qu'il puisse lui expliquer plus en détail ce qu'il attend de lui.

Presque 80% des AESH interrogés (78,9%) n'ont pas eu accès à d'autres documents, on peut penser par exemple au GEVA-sco de l'élève.

Dans le livret d'accueil, on peut également voir que des temps de concertations avec l'équipe pédagogique sont nécessaires afin d'établir une cohérence d'action et de réguler si besoin les modalités d'interventions auprès de l'élève. Cependant, dans cette même étude, nous pouvons nous apercevoir que près de 40% des AESH ont indiqué n'avoir aucun temps formalisé de concertation au sujet du suivi de l'élève.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap, d'après le site de l'Éducation nationale, bénéficient d'une formation approfondie. Celle-ci est une formation initiale obligatoire d'une durée de 60 heures. Cette formation est dispensée pour tous les personnels nouvellement recrutés et mise en œuvre par la DASEN (direction académique des services de l'Éducation nationale). Sur le site, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse précise également que des formations continues d'initiative locale et nationale sont proposées.

C'est également ce qui est écrit dans les différents outils de communication pour les AESH, tels que le guide académique des AESH ou le livret d'accueil des AESH.

Or, les témoignages qui circulent sur les réseaux sociaux des AESH indiquent que, lorsque cette formation est reçue, elle l'est souvent plusieurs mois après la prise de fonction. Et il n'est

pas rare que les professionnels n'aient finalement eu accès à aucune formation. Certains professionnels expliquent que lorsque cette formation a lieu, elle est ressentie comme insuffisante pour permettre d'accompagner correctement les élèves. De plus, on remarque que certains professionnels ne se sont pas vu proposer de formation.

Ces témoignages sont confirmés par de nombreux appels à la grève pour les AESH, et dernièrement une pétition déjà signée par près de 10 000 personnes a été lancée. Celle-ci réclame plusieurs changements dont "l'accès à une formation initiale et continue qualifiante à la hauteur des missions".

À la suite de la loi de février 2005 concernant l'inclusion des enfants porteurs de handicap à l'école, de nombreux dispositifs ont été créés, puis la notion d'école inclusive a été introduite.

Dans ces dispositifs, nous retrouvons un nouveau métier : les accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ce métier a beaucoup changé depuis sa création, cependant, les confusions autour de celui-ci montre qu'il est en constante évolution, et que des changements doivent encore être faits pour favoriser son efficacité.

Les AESH peuvent effectuer 3 types d'aides possibles. Des précisions sur leurs missions sont difficiles à trouver.

Cette création de poste entraîne l'établissement d'un nouveau binôme en classe, celui de l'AESH et de l'enseignant, devant collaborer pour garantir la meilleure prise en charge possible de l'élève. Des outils de communications sont élaborés, afin de favoriser la coopération entre ces deux parties. Nous trouvons d'une part les outils en lien avec le handicap et la prise en charge de l'élève. Puis d'autre part, les outils en lien avec les missions de l'AESH.

Le livret d'accueil de l'AESH fait partie de ces outils. Il permet d'aider l'AESH et l'enseignant à connaître les missions de l'AESH, et notamment de savoir ce qu'il est possible de faire pour favoriser l'intégration et donc l'implication de l'AESH dans l'équipe pédagogique.

Les recherches menées et les témoignages lus permettent de constater des difficultés dans ce métier. Une des difficultés pour certains binômes reposerait sur une mauvaise coopération.

Nous voulons donc savoir en quoi les outils de communication, tel que le livret d'accueil de l'AESH, peuvent favoriser la coopération entre enseignants et AESH ?

Les hypothèses que nous formulons pour répondre à cette question sont les suivantes :

- La connaissance et la lecture du livret d'accueil de l'AESH permettent une meilleure connaissance des missions de l'AESH pour l'enseignant et pour l'AESH.
- La connaissance et la lecture du livret d'accueil de l'AESH permettent une meilleure implication de l'AESH dans la classe et dans l'équipe pédagogique.
- La connaissance et la lecture du livret d'accueil de l'AESH permettent un meilleur ressenti sur la collaboration entre l'AESH et l'enseignant, du point de vue des deux parties.

Méthodologie

1. Élaboration de la méthodologie

Afin de vérifier les 3 hypothèses selon lesquelles la lecture du livret d'accueil par les enseignants et les AESH permettrait une meilleure connaissance des missions de l'AESH, une meilleure implication de l'AESH dans la classe et dans l'équipe pédagogique ainsi qu'un meilleur ressenti dans la collaboration des deux parties, j'ai choisi d'élaborer un questionnaire à destination des AESH et des enseignants.

2. Contenu du questionnaire

Les enseignants et les accompagnants ont été invités à répondre à un peu moins de 30 questions réparties dans 5 parties différentes.

La première partie était consacrée au recueil des données socio-démographiques, permettant de connaître les caractéristiques de la population étudiée.

La deuxième partie portait sur l'ensemble des outils de communication autres que le livret d'accueil. Il s'agissait de savoir si les enseignants et les AESH connaissaient, avaient eu accès, avaient lu ces outils. Les questions parlaient du guide national des AESH, du guide d'entretien enseignant / AESH / famille, du PPS et du GEVASCO. Ces questions pouvaient notamment permettre de déterminer l'intégration des AESH dans les projets des enfants.

La troisième partie questionnait la connaissance, la lecture et la discussion autour du livret d'accueil de l'AESH. C'est une question centrale dans cette étude puisque l'hypothèse est que ce livret d'accueil facilite la collaboration.

Si les professionnels indiquaient ne pas connaître cet outil, ils passaient directement à la partie 4 du questionnaire.

La quatrième partie invitait les participants à se questionner sur la relation qu'ils entretenaient avec l'autre membre du binôme. Plus précisément, ils devaient mentionner s'il y avait eu un temps d'accueil de la part de l'enseignant pour l'AESH, à quelle fréquence ils communiquaient par rapport aux accès et au suivi des apprentissages de l'élève, s'ils collaboraient dans la mise en œuvre des aménagements et des adaptations pour l'élève. Puis ils devaient qualifier leur relation, par rapport à 3 domaines : l'entente, la communication et la collaboration, grâce à une échelle de 5 niveaux (très mauvaise, mauvaise, moyenne, bonne, très bonne).

Enfin, la dernière partie portait sur les relations dans l'école. Cette partie devait permettre de connaître l'intégration de l'AESH dans l'équipe pédagogique.

3. Population étudiée

Pour mener à bien cette étude, il s'agissait d'interroger d'une part des enseignants ayant cette année ou l'année dernière, dans leurs classes, un ou plusieurs AESH, et d'autre part, des AESH exerçant cette année ou l'année dernière. Cette restriction temporelle devait permettre de réduire l'effet de modification des souvenirs dans le cas d'expériences plus anciennes.

Il n'y avait aucune obligation d'âge ou d'année d'ancienneté.

Les questionnaires ont été conçus en ligne, ce qui a permis de les diffuser via Internet.

Dans un premier temps, j'ai diffusé les deux questionnaires par mon réseau. Mais le nombre de réponses n'étaient pas suffisants, surtout pour le questionnaire des AESH.

Dans un deuxième temps, j'ai donc intégré un groupe Facebook d'AESH. En moins d'un jour, plus de 100 AESH avaient participé à l'étude. J'ai décidé de faire pareil pour le questionnaire des enseignants. Les publications ont été supprimées lorsque les questionnaires comptaient plus de 140 réponses par profession.

Au total, 146 enseignants et 145 AESH ont répondu aux questionnaires. On considère que dans ces professionnels interrogés, il n'y a aucun membre d'un même binôme.

4. Format du questionnaire

Les deux questionnaires à destination des AESH et des enseignants suivent le même déroulement, avec presque les mêmes questions, afin de faciliter la récolte de données et la comparaison de celles-ci. Cela permet une comparaison entre les réponses des AESH et des professeurs des écoles, ce qui peut être intéressant pour la partie sur le ressenti de la coopération.

La plupart des questions sont des questions fermées avec un seul choix de réponse possible. Du côté des professionnels interrogés, cela permet que leur participation à l'étude soit plus rapide. De mon côté, cela facilite le traitement des données recueillies. De plus, au vu de ce qui est à analyser, des réponses ouvertes ne semblaient pas nécessaires.

Cependant, un espace à la fin du questionnaire permettait à chaque participant qui le souhaitait d'ajouter des précisions ou des remarques.

Le choix de l'utilisation de questionnaires diffusés par internet a également été fait car cela permet de recueillir un maximum de données. Les éléments à vérifier pour les hypothèses sont récoltés en une seule fois et sont facilement exploitables.

Enfin, cette façon de récolter des données se fait de manière anonyme, ce qui peut rassurer certains participants.

Résultats

Pour rappel, 291 professionnels ont participé à cette étude. 146 sont des enseignants et 145 sont des AESH.

Tous les professionnels sont concernés par cette étude cette année, ou étaient concernés l'année dernière.

Pour chaque partie du questionnaire, les résultats seront donnés sous forme de tableau ou de texte. Pour collecter ces données, j'ai traité les réponses de deux façons : d'une part, il y a les résultats bruts, d'autre part les résultats créés par des tableaux croisés dynamiques après l'exportation de toutes les réponses.

Les réponses des deux questionnaires seront entièrement mises dans les annexes.

Caractéristiques de la population :

Voici les caractéristiques socio-démographiques de la population étudiée, recueillies dans les réponses aux questionnaires :

Tableau 1

Âge de la population interrogée

Âge	Nombre d'enseignants	Nombre d'AESH
Moins de 20 ans	0	1
Entre 20 et 30 ans	20	12
Entre 30 et 40 ans	48	47
Entre 40 et 50 ans	47	49
Plus de 50 ans	31	36

Un peu moins de la moitié des enseignants interrogés ont 40 ans ou moins (47%).

Un peu moins de la moitié des AESH interrogés ont 40 ans ou moins (41%).

Tableau 2*Ancienneté dans leur travail de la population interrogée*

Années d'ancienneté	Nombre d'enseignants	Années d'ancienneté	Nombre d'AESH
Moins d'1 an	5	Moins d'1 an	22
Entre 1 et 5 ans	12	1 an	11
Entre 5 et 10 ans	38	2 ans	14
Entre 10 et 15 ans	17	3 ans	13
Plus de 15 ans	74	Plus de 3 ans	85

Presque 2 tiers des enseignants interrogés ont 10 ans ou plus d'années d'expériences (91).

Plus de 2 tiers des AESH interrogés ou plus ont 3 ans ou plus d'années d'expériences (98).

Tableau 3*Niveau de la classe où exercent les enseignants interrogés*

Niveau de classe	Nombre d'enseignants
Maternelle	43
Cycle 2	50
Cycle 3	38
Double niveau sur 2 cycles différents	7
Autres (Brigade, ULIS, hôpital, SEGPA)	8

Le nombre d'enseignants par cycle est assez bien réparti. De plus, quelques enseignants interrogés (8) sont dans des classes spéciales, ce qui peut apporter un regard différent à l'étude.

Tableau 3*Type d'aide des AESH qui travaillent avec les enseignants interrogés et des AESH interrogés*

Aide de l'AESH	Réponses des enseignants	Réponses des AESH
Individualisée	95	66
Mutualisée	45	64
Collective	5	15
“Je ne sais pas”	1	/

Une grande majorité des AESH concernés dans cette étude sont des accompagnants apportant une aide individualisée ou mutualisée (270).

Les outils de communication

Compte tenu du fait que nous avons peu parlé de ces réponses dans la discussion, les annexes des résultats concernant les autres outils de communication que le livret d'accueil de l'AESH sont apposées en annexe.

Livret d'accueil de l'AESH

Sur les 146 enseignants interrogés, 25 connaissent cet outil de communication et 121 ne le connaissent pas.

Sur les 25 enseignants qui le connaissent, 9 l'ont lu entièrement, 11 ont lu certaines pages, et 5 ne l'ont pas lu. De plus, 11 enseignants en ont discuté avec l'AESH contre 14 qui n'en ont pas parlé.

Sur les 145 AESH interrogés, 82 ont reçu ce livret, 54 ne l'ont pas reçu et 9 ne savent pas de quoi il s'agit.

Sur les 82 qui connaissent cet outil, 79 l'ont lu et 3 ne l'ont pas fait, et 15 AESH ont eu l'occasion d'en discuter avec l'enseignant contre 67 qui n'en ont pas parlé.

Relation avec l'AESH / Relation avec l'enseignant

Voici les réponses sur la connaissance de l'enseignant sur les missions de l'AESH, du point de vue de l'enseignant et du point de vue de l'AESH :

Tableau 4

Niveau de connaissance des missions de l'AESH par l'enseignant

Connaissance	Point de vue de l'enseignant	Connaissance	Point de vue de l'AESH
“Je ne les connais pas du tout”	1	“Il ne les connaît pas du tout”	3
“Je les connais très peu”	22	“Il les connaît très peu”	30
“Je les connais assez bien”	58	“Il les connaît assez bien”	38
“Je les connais bien”	50	“Il les connaît bien”	34
“Je les connais très bien	15	“Il les connaît très bien”	40

Environ 1 quart des AESH pense que l'enseignant ne connaît pas du tout ou très peu ses missions contre environ 1 sixième pour les enseignants interrogés.

15 enseignants interrogés pensent connaître très bien les missions de l'AESH, contre plus du double (40) du côté des AESH.

Tableau 5

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la connaissance des missions de l'AESH par l'enseignant selon les réponses des enseignants interrogés

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Connaissance		
“Je ne les connais pas du tout” / “Je les connais très peu”	1	22
“Je les connais assez bien”	5	53
“Je les connais bien” / “Je les connais très bien”	14	51

14 enseignants sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH pensent connaître bien ou très bien les missions de l'AESH.

51 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH pensent connaître bien ou très bien les missions de l'AESH.

Tableau 5 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la connaissance des missions de l'AESH par l'enseignant selon les réponses des AESH interrogés

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Connaissance		
"Il ne les connaît pas du tout" / "Il les connaît très peu"	15	18
"Il les connaît assez bien"	18	20
"Il les connaît bien" / "Il les connaît très bien"	46	28

46 AESH sur les 79 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH pensent que les enseignants avec qui ils travaillent connaissent bien ou très bien leurs missions.

28 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH pensent que les enseignants avec qui ils travaillent connaissent bien ou très bien leurs missions.

Voici les réponses sur le temps d'accueil par l'enseignant pour présenter à l'AESH ce qu'il attend de lui en classe, et avec l'élève, du point de vue des 2 parties :

Tableau 6

Présence d'un temps d'accueil pour l'AESH par l'enseignant

Temps d'accueil	D'après l'enseignant	D'après l'AESH
Oui	110	54
Non	36	91

3 quarts des enseignants affirment qu'un temps d'accueil pour l'AESH a eu lieu, afin que lui soit présenté ce qu'il attendait de lui en classe, et lui présenter l'élève.

Tableau 7

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présence d'un temps d'accueil pour l'AESH par l'enseignant selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Présence d'un temps d'accueil		
Oui	19	91
Non	1	35

1 enseignant sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent que l'AESH n'a pas eu un temps d'accueil.

35 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent que l'AESH n'a pas eu un temps d'accueil.

Tableau 7 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présence d'un temps d'accueil pour l'AESH par l'enseignant selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Présence d'un temps d'accueil		
Oui	36	18
Non	43	48

43 AESH sur les 79 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent qu'ils n'ont pas reçu de temps d'accueil.

48 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent qu'ils n'ont pas reçu de temps d'accueil.

Voici les réponses pour savoir si l'AESH a pu rencontrer les parents au début de son travail avec l'enseignant, et pour ceux dont c'est le cas, si cela s'est passé lors d'un entretien formel :

Tableau 8

Présence d'une rencontre de l'AESH avec les parents au début de son travail

Rencontre avec les parents	D'après l'enseignant	D'après l'AESH
Oui	84	70
Non	46	75
Je ne sais pas	16	/

Plus de la moitié des enseignants affirment qu'une rencontre avec les parents, l'AESH et eux a eu lieu au début de la mission de l'AESH.

La moitié des AESH ont pu rencontrer les parents au début de leur travail, et l'autre moitié ne les a pas rencontrés.

Tableau 9

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la rencontre de l'AESH avec les parents selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
	Rencontre avec les parents	
Oui	15	69
Non	5	57

15 enseignants sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent que l'AESH a rencontré les parents au début de son travail.

69 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent que l'AESH a rencontré les parents au début de son travail.

Tableau 9 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la rencontre de l'AESH avec les parents selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Présence d'un temps d'accueil		
Oui	42	28
Non	37	38

42 AESH sur les 79 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent qu'ils ont rencontré les parents au début de leur travail.

28 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent qu'ils ont rencontré les parents au début de leur travail.

Voici les réponses sur la fréquence des échanges entre le binôme sur l'accès aux activités d'apprentissage pour les élèves, du point de vue de l'enseignant et du point de vue de l'AESH:

Tableau 10

Fréquence des échanges entre l'enseignant et l'AESH au sujet de l'accès aux activités d'apprentissage de l'élève

Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage	Du point de vue de l'enseignant	Du point de vue de l'AESH
Jamais / Très rarement	5	8
Parfois	7	23
Souvent / Avant chaque activité	134	114

Presque tous les enseignants interrogés trouvent qu'ils échangent souvent ou plus avec l'AESH concernant l'accès aux activités d'apprentissage de l'élève. 1 cinquième des AESH estiment échanger avec l'enseignant à ce sujet parfois ou moins.

Tableau 11

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la fréquence des échanges au sujet de l'accès aux activités d'apprentissages de l'élève selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage		
Jamais / Très rarement	0	5
Parfois	1	6
Souvent / Avant chaque activité	19	115

19 enseignants sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger souvent ou avant chaque activité d'apprentissage avec l'AESH.

115 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger souvent ou avant chaque activité d'apprentissage avec l'AESH.

Tableau 11 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la fréquence des échanges au sujet de l'accès aux activités d'apprentissages de l'élève selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage		
Jamais / Très rarement	2	6
Parfois	12	11
Souvent / Avant chaque activité	65	49

65 AESH sur les 79 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger souvent ou avant chaque activité d'apprentissage avec l'enseignant.

49 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger souvent ou avant chaque activité d'apprentissage avec l'enseignant.

Voici les réponses sur la fréquence des échanges entre le binôme sur le suivi des élèves, du point de vue de l'enseignant et du point de vue de l'AESH. Cette question permettait des réponses libres qui ont été regroupées lors du traitement des réponses.

Tableau 12

Fréquence des échanges entre l'enseignant et l'AESH au sujet du suivi de l'élève

Fréquence des échanges sur le suivi des élèves	Du point de vue de l'enseignant	Du point de vue de l'AESH
Jamais / Rarement	63	66
1 fois par mois	13	4
1 à 2 fois par semaine	15	9
Tous les jours	41	43
Dès que possible / Dès qu'il y en a besoin	7	13
Fréquemment	1	7
Temps informels	6	3

Plus d'un tiers des enseignants (56) et des AESH interrogés (52) estiment échanger tous les jours ou 1 à 2 fois par semaine avec l'autre personne du binôme au sujet du suivi de l'élève.

Un peu moins de la moitié des AESH (66) n'échangent jamais avec l'enseignant à ce sujet.

Tableau 13

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la fréquence des échanges au sujet du suivi des élèves selon les réponses des enseignants

Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage	Lecture livret d'accueil	Oui	Non
	Jamais / Rarement		4
1 fois par mois		1	12
1 à 2 fois par semaine		4	11
Tous les jours		8	33
Dès que possible / Dès qu'il y en a besoin		1	6
Fréquemment		1	/
Temps informels		1	5

8 enseignants sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger tous les jours au sujet du suivi de l'élève avec l'AESH.

33 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger tous les jours au sujet du suivi de l'élève avec l'AESH.

Tableau 13 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la fréquence des échanges au sujet du suivi des élèves selon les réponses des AESH

Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage	Lecture livret d'accueil	Oui	Non
	Jamais / Rarement		30
1 fois par mois		3	1
1 à 2 fois par semaine		7	2
Tous les jours		24	19
Dès que possible / Dès qu'il y en a besoin		7	6
Fréquemment		1	2
Temps informels		7	/

24 AESH sur les 79 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger tous les jours au sujet du suivi de l'élève avec l'enseignant.

19 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent échanger tous les jours au sujet du suivi de l'élève avec l'enseignant.

Voici les réponses pour la fréquence de la participation des AESH dans la mise en oeuvre des adaptations et des aménagements pour l'élève, du point de vue de l'enseignant et du point de vue de l'AESH :

Tableau 14

Fréquence de la coopération entre l'enseignant et l'AESH dans la mise en oeuvre des aménagements et des adaptations pour l'élève

Fréquence de la participation	Du point de vue de l'enseignant	Du point de vue de l'AESH
Jamais	14	21
Parfois	48	32
Souvent	47	43
Toujours	27	49

27 enseignants trouvent qu'il y a toujours une collaboration avec l'AESH dans la mise en place des aménagements et des adaptations spécifiques de l'élève contre 49 AESH.

Tableau 15

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la fréquence de coopération entre l'AESH et l'enseignant dans les adaptations pour l'élève selon les réponses des enseignants

Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage	Lecture livret d'accueil	
	Oui	Non
Jamais	0	14
Parfois	5	53
Souvent	9	38
Toujours	6	21

Aucun enseignant sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent ne jamais coopérer avec l'AESH dans la mise en œuvre des adaptations et des aménagements pour l'élève.
 14 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent ne jamais coopérer avec l'AESH dans cette mise en œuvre.

Tableau 15 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la fréquence de coopération entre l'AESH et l'enseignant pour les adaptations pour l'élève selon les réponses des AESH

	Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage			
Jamais		9	12
Parfois		14	18
Souvent		27	16
Toujours		29	20

1 AESH sur les 79 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH disent ne jamais coopérer avec l'enseignant dans la mise en œuvre des adaptations et des aménagements pour l'élève.
 12 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH disent ne jamais coopérer avec l'enseignant dans la mise en œuvre des adaptations et des aménagements pour l'élève.

Voici les réponses sur la vision de l'enseignant sur sa relation avec l'AESH, et la vision de l'AESH sur sa relation avec l'enseignant. 3 domaines sont questionnés : l'entente, la communication et la collaboration.

Tableau 16

Niveau d'entente entre l'enseignant et l'AESH

Niveau d'entente	Du point de vue de l'enseignant	Du point de vue de l'AESH
Très mauvaise	1	9
Mauvaise	2	8
Moyenne	10	5
Bonne	35	38
Très bonne	99	89

Note : Il y a 147 réponses du côté des enseignants car 1 enseignant a voté pour deux réponses différentes.

Il y a 149 réponses du côté des AESH car 4 AESH ont voté pour deux réponses différentes.

L'entente est majoritairement bonne ou très bonne du point de vue des AESH (123) et des enseignants (133).

Tableau 17

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et le niveau d'entente entre l'enseignant et l'AESH selon les réponses des enseignants

Niveau d'entente	Lecture livret d'accueil	
	Oui	Non
Très mauvaise / Mauvaise	0	3
Moyenne	0	10
Bonne / Très bonne	20	114

Aucun enseignant sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que l'entente avec l'AESH est mauvaise ou très mauvaise.

3 enseignants sur les 127 (car 1 réponse de plus) n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que l'entente avec l'AESH est mauvaise ou très mauvaise.

Tableau 17 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et le niveau d'entente entre l'enseignant et l'AESH selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
	Niveau d'entente	
Très mauvaise / Mauvaise	5	12
Moyenne	1	4
Bonne / Très bonne	75	52

5 AESH sur les 81 (car 2 réponses de plus) ayant lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que l'entente avec l'enseignant est mauvaise ou très mauvaise.

12 AESH sur les 68 (car 2 réponses de plus) n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que l'entente avec l'enseignant est mauvaise ou très mauvaise.

Tableau 18

Niveau de communication entre l'enseignant et l'AESH

Niveau de communication	Du point de vue de l'enseignant	Du point de vue de l'AESH
Très mauvaise	1	9
Mauvaise	6	9
Moyenne	10	12
Bonne	40	36
Très bonne	89	80

Note : Il y a 146 réponses du côté des AESH car 1 AESH a voté pour deux réponses différentes.

Tableau 19

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et le niveau de communication entre l'enseignant et l'AESH selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Niveau de communication		
Très mauvaise / Mauvaise	0	7
Moyenne	0	10
Bonne / Très bonne	20	109

Aucun enseignant sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la communication avec l'AESH est mauvaise ou très mauvaise.

7 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la communication avec l'AESH est mauvaise ou très mauvaise.

Tableau 19 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et le niveau de communication entre l'enseignant et l'AESH selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Niveau de communication		
Très mauvaise / Mauvaise	5	13
Moyenne	9	3
Bonne / Très bonne	66	50

5 AESH sur les 80 (car 1 réponse de plus) ayant lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la communication avec l'enseignant est mauvaise ou très mauvaise.

13 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la communication avec l'enseignant est mauvaise ou très mauvaise.

Tableau 20*Niveau de collaboration entre l'enseignant et l'AESH*

Niveau de collaboration	Du point de vue de l'enseignant	Du point de vue de l'AESH
Très mauvaise	1	11
Mauvaise	2	7
Moyenne	10	10
Bonne	34	38
Très bonne	99	80

Note : Il y a 146 réponses du côté des AESH car 1 AESH a voté pour deux réponses différentes.

La communication reste également majoritairement bonne ou très bonne du point de vue des enseignants (129). Il en va de même pour la collaboration (133).

Pour les AESH, la communication et la collaboration est moyenne, mauvaise ou très mauvaise pour 1 cinquième des professionnels interrogés (30 et 28).

Tableau 21

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et le niveau de collaboration entre l'enseignant et l'AESH selon les réponses des enseignants

Niveau de collaboration	Lecture livret d'accueil	
	Oui	Non
Très mauvaise / Mauvaise	0	6
Moyenne	0	12
Bonne / Très bonne	20	108

Aucun enseignant sur les 20 ayant lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la collaboration avec l'AESH est mauvaise ou très mauvaise.

6 enseignants sur les 126 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la collaboration avec l'AESH est mauvaise ou très mauvaise.

Tableau 21 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et le niveau de collaboration entre l'enseignant et l'AESH selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil	Oui	Non
Niveau de collaboration		
Très mauvaise / Mauvaise	2	11
Moyenne	12	6
Bonne / Très bonne	66	49

2 AESH sur les 80 (car 1 réponse de plus) ayant lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la collaboration avec l'enseignant est mauvaise ou très mauvaise.

11 AESH sur les 66 n'ayant pas lu le livret d'accueil de l'AESH trouvent que la collaboration avec l'enseignant est mauvaise ou très mauvaise.

Relation avec l'école

107 enseignants ont répondu que l'AESH de leur classe avait eu un temps d'accueil pour que lui soit présenté les différents lieux de vie de l'établissement, 7 enseignants ont dit qu'il n'avait pas eu ce temps et 32 n'ont pas l'information.

87 AESH ont répondu qu'ils avaient eu un temps d'accueil pour que leur soit présenté les différents lieux de vie de l'établissement, 31 n'ont pas eu ce temps d'accueil et 27 trouvent que ce n'était pas un vrai temps d'accueil.

Tableau 22

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présence d'un temps d'accueil pour l'AESH à son arrivée dans l'école pour que lui soit présenté les différents lieux de vie selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		17	90
Non		1	6
Je ne sais pas		2	30

Tableau 22 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présence d'un temps d'accueil pour l'AESH à son arrivée dans l'école pour que lui soit présenté les différents lieux de vie selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		50	37
Non		29	29

112 enseignants affirment que l'AESH a été présenté à l'équipe pédagogique à son arrivée à l'école, 12 savent que cela n'a pas été le cas, et 22 ne savent pas si cela a été fait.

Sur 145 AESH, 98 affirment qu'ils ont été présentés à l'équipe pédagogique.

Tableau 23

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présentation de l'AESH à l'équipe pédagogique selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		18	94
Non		1	11
Je ne sais pas		1	21

Tableau 23 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présentation de l'AESH à l'équipe pédagogique selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		52	46
Non		27	20

135 enseignants savent que l'AESH a été invité à l'ESS de l'élève, 3 ont répondu négativement à cette question et 8 ne savent pas.

Sur 145 AESH, 129 disent qu'ils ont été invités à l'ESS.

Tableau 24

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et l'invitation de l'AESH à l'ESS selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		18	117
Non		1	3
Je ne sais pas		1	7

Tableau 24 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et l'invitation de l'AESH à l'ESS selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		70	59
Non		9	7

Pour 69 enseignants, l'AESH a eu un entretien avec le directeur pour que lui soit présenté ses missions et les préciser au regard de l'élève à accompagner, 22 affirment qu'il n'y a pas eu d'entretien, et 55 ne savent pas.

68 AESH ont eu cet entretien contre 77 qui ne l'ont pas eu.

Tableau 25

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présence d'un entretien avec le directeur au début de ses missions selon les réponses des enseignants

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		13	56
Non		5	17
Je ne sais pas		2	53

Tableau 25 bis

Lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présence d'un entretien avec le directeur au début de ses missions selon les réponses des AESH

Lecture livret d'accueil		Oui	Non
Temps d'accueil			
Oui		43	25
Non		36	41

Autres :

À la fin du questionnaire, les enseignants et les AESH avaient la possibilité d'ajouter certaines précisions.

Ce qui en est ressorti du côté des enseignants est que les AESH doivent faire partie intégrante de l'équipe éducative et que la liaison entre enseignants et AESH est indispensable. Cependant,

nombreux sont les enseignants qui ont précisé que le niveau de collaboration avec l'AESH présent dans leur classe est très différent d'un professionnel à un autre. Avec certains AESH, une "relation d'estime" s'installe et avec d'autres, les échanges sont plus complexes.

Les autres difficultés rencontrées par certains enseignants sont le manque de temps pour se concerter davantage, l'idée préconçue que chacun sait ce qu'il a à faire, et qu'ils ne connaissent pas les outils de communication.

Du côté des AESH, certains trouvent qu'ils sont écoutés, intégrés dans l'équipe, que leurs missions sont respectées. D'autres trouvent qu'il n'y a pas d'écoute, ni de concertation avec l'enseignant, qu'on ne les considère pas.

Beaucoup d'AESH précisent que cela dépend de l'école, du directeur ou de la directrice et de l'enseignant. Certains sont dans plusieurs écoles, et sentent une différence dans la place qu'ils ont selon l'établissement.

Discussion

Le métier d'accompagnant d'élèves en situation de handicap, créé officiellement en 2024 est en constante évolution. L'apparition de cette profession a entraîné la création d'une nouvelle équipe travaillant en classe : le binôme enseignant - AESH.

Ces deux professionnels qui n'ont pas choisi de travailler ensemble mais doivent garantir la meilleure prise en charge pour l'élève en situation de handicap, peuvent rencontrer certaines difficultés dans leur coopération.

Différents outils ont été créés, certains pour favoriser la communication entre tous les professionnels et la famille sur la scolarité et les besoins de l'élève, d'autres afin de préciser les missions de l'AESH et de proposer les temps nécessaires à l'implication de celui-ci au sein du binôme et de l'équipe pédagogique.

En lisant les différents outils, on peut remarquer que le livret d'accueil de l'AESH est un des documents les plus complets, qui, si il est lu par les deux professionnels de l'équipe, pourrait peut-être favoriser leur coopération, c'est du moins l'hypothèse que nous avons élaborée.

La question de recherche est la suivante : En quoi les outils de communication, tel que le livret d'accueil de l'AESH, peuvent favoriser la coopération entre enseignant et AESH ?

Afin de répondre à cette question, l'étude menée était axée sur différents domaines : l'utilisation des outils de communication, la connaissance des missions de l'AESH, l'implication de l'AESH dans le projet de l'élève et dans l'équipe pédagogique, et le ressenti des professionnels sur leur relation avec l'autre.

La problématique s'intéresse à l'utilisation du livret d'accueil des AESH. Il faut donc s'intéresser tout d'abord aux réponses des AESH et des enseignants concernant sa connaissance, sa lecture et sa discussion.

Nous avons vu que sur les 146 enseignants interrogés, 17% seulement savent de quoi il s'agit, alors que sur les 145 AESH interrogés, 56,6% l'ont reçu. Cet outil est très peu connu des enseignants. On peut donc supposer que personne ne leur en parle, et qu'il ne leur est pas transmis, il faut en avoir entendu parler pour pouvoir le chercher et le trouver. Les AESH le

connaissent bien plus que les enseignants. Ce n'est pas surprenant car c'est un outil qui leur est directement destiné. Cependant on constate qu'un peu moins de la moitié des AESH ne savent pas de quoi il s'agit. Cet outil n'est pas transmis automatiquement par le PIAL. Comme pour les professeurs des écoles, il faut en avoir entendu parler pour le chercher et le trouver.

Presque tous les enseignants et les AESH ayant connaissance du livret d'accueil des AESH l'ont lu entièrement ou au moins quelques pages. On en déduit que lorsqu'ils en ont connaissance, ils prennent le temps de s'y intéresser.

Presque la moitié des enseignants ayant lu le livret en ont discuté avec l'AESH présent dans leur classe, alors que du côté des AESH qui l'ont lu, on n'en retrouve que 19% qui n'ont pas eu de discussion avec l'enseignant. Plusieurs explications sont possibles. Certains enseignants peuvent avoir l'impression d'en parler, mais ne le disant pas explicitement, les AESH ne s'en rendent pas forcément compte. Dans cette étude, nous retrouvons plus d'AESH connaissant le livret que de professeurs des écoles. Il est donc assez logique que nous retrouvions un nombre moins important d'AESH ayant discuté du livret avec le professeur des écoles que le contraire. Le livret d'accueil des AESH n'est donc pas un outil de communication très connu, et ce, surtout du côté des enseignants. Cependant, si les AESH et les enseignants le connaissent, ils le lisent et la majorité des professeurs en discutent avec l'autre professionnel du binôme.

La première hypothèse de la question de recherche est celle selon laquelle la lecture du livret d'accueil des AESH pourrait favoriser une meilleure connaissance des missions de l'AESH par l'enseignant, du point de vue de l'AESH et de l'enseignant. Pour savoir si cette hypothèse peut être vérifiée, nous allons analyser les réponses des deux professionnels sur leur ressenti concernant la connaissance de missions des AESH par l'enseignant. Puis nous verrons s'il y a du lien avec ceux qui lisent le livret d'accueil des AESH.

En regardant les résultats, nous voyons que la grande majorité des professeurs des écoles a le sentiment de bien connaître les missions de l'AESH. Il en est de même pour le ressenti des AESH qui ont l'impression que les enseignants avec qui ils travaillent connaissent « assez bien », « bien » ou « très bien » leurs missions.

Cependant, près d'1/4 des AESH estiment que le professeur des écoles travaillant avec eux ne connaît pas bien leurs missions voire pas du tout. Un questionnement pourrait être à approfondir. En effet, nous interrogeons ici seulement le ressenti des professionnels, aucun élément dans le questionnaire ne permet de vérifier la connaissance effective des enseignants. Il serait également intéressant de voir si, au sein de binôme, des différences de ressenti sont

présentes. Pour cette étude, les questionnaires ont été envoyés individuellement, il n'y a donc pas de réponses conjuguées de deux personnes de même binôme.

Une quasi-totalité des enseignants ayant lu le livret d'accueil pense connaître les missions de l'AESH. Cependant c'est également le cas parmi ceux qui ne connaissent pas ou n'ont pas lu cet outil. Au total, un nombre important d'enseignants pense connaître au moins assez bien les missions de l'AESH avec lequel il travaille, alors que ces explications claires ne sont pas faciles à trouver. Ce résultat est d'autant plus surprenant car comme nous l'avons vu dans l'état de l'art, il existe un certain flou autour des missions de l'AESH : nous pouvons donc nous demander par quel moyen les professeurs des écoles n'ayant pas lu le livret se sont renseignés. Pour les enseignants comme pour les AESH, il serait intéressant de savoir si la perception de cette connaissance correspond bien à la connaissance réelle des missions.

En revanche, si on ne considère plus que les réponses « bien » et « très bien », en ne prenant plus en compte l'option « assez bien », on remarque une plus grosse différence. 70% des enseignants ayant lu le livret d'accueil de l'AESH pensent connaître bien ou très bien les missions de l'AESH contre 40% pour ceux qui ne l'ont pas lu. À ce niveau, il semble donc y avoir un lien plus important entre la lecture du livret et le ressenti sur la connaissance des missions, ce qui peut paraître normal car les missions des AESH sont annoncées très explicitement dans celui-ci.

La réponse « assez bien » est l'option la plus confuse, c'est d'ailleurs la réponse la plus choisie par les professionnels. Cela peut donc être l'image de ce qu'expliquent certains chercheurs sur l'imprécision de ce métier.

À la lecture de ces résultats, on peut donc penser qu'il y a un lien entre le fait de lire le livret d'accueil de l'AESH et le fait d'avoir l'impression de bien ou très bien connaître ses missions. Ce lien semble plus important dans le cas des enseignants.

Cependant, n'ayant pas utilisé de test statistique, on ne peut pas affirmer avec certitude l'existence d'une corrélation significative entre ces deux variables. De plus, il ne s'agit là que de la perception de leurs propres connaissances et non des connaissances réelles. Pour savoir si la lecture du livret améliore la connaissance des missions de l'AESH, il faudrait interroger les enseignants avant et après lecture et évaluer ainsi l'amélioration ou non de leurs connaissances. Un test statistique complémentaire devra donc se faire pour savoir si le lien qui semble apparaître est significatif.

La deuxième hypothèse de la question de recherche est celle selon laquelle la lecture du livret d'accueil permettrait une meilleure implication et intégration de l'AESH.

La vérification de cette hypothèse étant plus longue, elle sera divisée en plusieurs parties. Nous identifierons tout d'abord s'il y a un lien entre la lecture de l'outil et l'implication de l'AESH dans le projet de l'élève, puis dans le binôme avec l'enseignant et enfin dans l'équipe pédagogique.

Afin de savoir s'il y a un lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et l'implication de l'AESH dans le projet de l'élève, nous allons analyser les réponses concernant la rencontre avec les parents en début d'année et l'invitation de l'accompagnant à l'ESS de l'élève.

En considérant que, dans les professeurs des écoles et les AESH interrogés, il n'y a pas de membres d'un même binôme, on voit que 154 AESH sur 291 ont rencontré les parents en début d'année, c'est-à-dire un peu plus de la moitié.

On constate que lorsque les professeurs des écoles ont lu le livret, $\frac{3}{4}$ des AESH avec qui ils travaillent rencontrent les parents en début d'année. Par contre, lorsque les professeurs des écoles ne le connaissent pas ou ne le lisent pas, seulement la moitié des AESH avec lesquels ils travaillent les rencontrent. Il semble donc y avoir un lien entre cette lecture et la rencontre des AESH et des parents de l'élève en début d'année.

Il faut tout de même prendre en compte que la question était portée sur le début d'année. Même si certains outils expliquent l'importance d'effectuer cette rencontre à ce moment-là, celle-ci a pu se faire plus tard, au cours de l'année.

On constate que la lecture du livret par l'AESH ne semble pas influencer sur la rencontre avec les parents. Celle-ci dépend donc plus de la lecture par le professeur des écoles. Ce constat n'est pas très étonnant car cette rencontre n'est normalement pas à l'initiative des AESH.

Si le livret est lu par l'enseignant, alors l'implication de l'AESH par rapport aux parents de l'élève est plus importante.

Une question de l'étude portait sur la connaissance du guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille. Cet outil de communication permet de savoir quels sont les rôles et les missions de chacun, et il peut également rassurer la famille. Cependant, on voit que c'est un outil vraiment peu connu, et qu'il n'y a pas de lien entre le livret d'accueil et celui-ci.

En considérant, là aussi, que dans les professeurs des écoles et les AESH ayant répondu au questionnaire, il n'y a pas de membre d'un même binôme, on voit que sur 291 AESH, 264 ont été invités à l'ESS de l'élève (90%). Du côté des réponses des enseignants, sur les 11 AESH qui n'ont pas été invités, 9 professeurs des écoles n'ont pas lu le livret d'accueil de l'AESH. Ce petit nombre ne permet pas de conclure mais il est important de le souligner car cela peut possiblement faire apparaître du lien.

Ces chiffres montrent que la lecture du livret n'est pas nécessaire pour savoir l'importance de la présence de l'AESH au ESS. Ce résultat n'est pas très étonnant dans la mesure où ce n'est pas forcément l'enseignant qui invite l'AESH aux ESS, c'est souvent l'enseignant référent, qui connaît très bien ses missions.

On constate également qu'il y a un lien évident entre l'ESS et l'accès au GEVASCO et au PPS de l'élève. De façon aussi systématique, les AESH présentes à l'ESS ont accès au PPS et au GEVA-sco de l'élève. L'impact de la lecture du livret par l'enseignant, quant à lui, ne semble pas important pour cet accès. En effet, pour le PPS par exemple, on peut voir que sur les professeurs des écoles n'ayant pas lu le livret, 63% des AESH ont reçu le PPS contre 70% pour les AESH dont l'enseignant du binôme a lu le livret.

Les réponses autour de la rencontre avec les parents et l'invitation à l'ESS peut donner des indications sur l'implication de l'AESH dans le projet de l'élève. Après l'analyse des résultats, on constate qu'il semble y avoir un lien entre la lecture du livret et la rencontre avec les parents en début d'année, mais qu'il ne semble pas y en avoir entre la lecture du livret et la documentation formelle de l'élève. Ceci semble cohérent puisque le partage de ces documents n'est pas forcément à l'initiative du professeur des écoles mais plutôt de l'enseignant référent qui est a priori bien informé des missions de l'AESH. L'invitation quasi systématique de l'AESH à l'ESS est donc assez logique et ne dépend pas de la lecture du livret d'accueil contrairement à la rencontre avec les parents.

Afin de savoir s'il y a un lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et l'implication de l'AESH dans la collaboration avec l'enseignant, nous allons analyser les réponses concernant la présence d'un temps d'accueil à l'arrivée de l'AESH par le professeur des écoles, la fréquence des échanges entre les deux professionnels, et la participation de l'AESH dans la mise en œuvre des adaptations et des aménagements liés à la scolarité de l'élève.

En considérant que, dans les professeurs des écoles et les accompagnants interrogés, il n'y a pas de membres d'un même binôme, on voit que 164 AESH sur 291 ont eu un temps d'accueil, c'est-à-dire un peu plus de la moitié.

Si on analyse un peu plus en détail ces chiffres, on constate une différence entre les réponses des enseignants et des AESH. En effet, $\frac{3}{4}$ des professeurs des écoles (110) affirment avoir fait un temps d'accueil à l'AESH présent dans leur classe alors qu' $\frac{1}{3}$ des AESH interrogés seulement affirment avoir reçu ce temps.

Cette différence de réponses peut poser la question de ce qui est considéré comme un temps d'accueil. Ce temps ne s'est peut-être pas déroulé de façon formelle. Si celui-ci n'a pas été annoncé explicitement, l'AESH a pu ne pas estimer avoir reçu de temps d'accueil. Par manque de temps ou autres facteurs, on peut imaginer que les professeurs des écoles l'ont réalisé en peu de temps avant l'arrivée des élèves, ou pendant la récréation, alors que les AESH ayant répondu ne pas avoir eu ce temps, attendaient peut être quelque chose de plus formalisé.

On peut aussi considérer qu'un biais de désirabilité sociale à participer à certaines réponses des professeurs des écoles. Ce biais consiste à vouloir se montrer sous une facette positive.

On voit également qu'il y a également une différence entre les réponses des enseignants ayant lu le livret d'accueil et ceux qui ne l'ont pas ou ne le connaissent pas. C'est presque la totalité des enseignants qui affirment avoir fait un temps d'accueil pour les AESH contre moins de $\frac{3}{4}$ des enseignants ne le connaissant pas.

La lecture du livret d'accueil semble être en lien avec la présence d'un temps d'accueil pour l'AESH. En connaissant mieux le rôle de l'AESH, l'enseignant est sans doute sensibilisé à l'importance du temps d'accueil afin d'impliquer au maximum l'AESH dans sa classe.

Il semble également y avoir un lien entre la lecture de l'outil par l'AESH et la présence d'un temps d'accueil. Un peu moins de la moitié des AESH l'ayant lu affirment avoir reçu un temps d'accueil contre $\frac{1}{4}$ seulement pour ceux ne l'ayant pas lu. On constate donc que les AESH ayant lu le livret identifient sans doute mieux le temps d'accueil, ce que cela inclut, ils peuvent plus facilement le reconnaître même si celui-ci ne se fait pas de façon formelle.

De plus, connaissant précisément leurs missions car elles sont énoncées dans le livret, ils peuvent être à l'initiative de ce temps pour que leur soit présenté l'élève, la classe.

Deux questions de l'étude interrogeaient la fréquence des échanges entre les professionnels, l'une portait sur les échanges sur l'accès aux activités des apprentissages pour l'élève et l'autre sur le suivi de l'élève.

Plus des $\frac{3}{4}$ des enseignants et des AESH interrogés ont répondu échanger souvent avec l'autre membre de leur binôme au sujet de l'accès aux activités d'apprentissages.

Il y a très peu de différence entre les professeurs des écoles ayant lu le livret d'accueil et ceux ne l'ayant pas lu (plus de 90% pour les deux situations). Il n'y a pas non plus une grande différence entre les AESH ayant lu le livret et ceux ne l'ayant pas lu. Il ne semble donc pas y avoir de lien entre la lecture de l'outil et la fréquence des échanges à ce sujet-là. Cette analyse n'est pas surprenante car dans le quotidien d'une classe, les enseignants peuvent être habitués à donner une tâche à faire à un autre adulte, comme les ATSEM ou des stagiaires. La discussion autour de l'accès aux activités d'apprentissage avec l'AESH peut ressembler à ce qu'ils font

déjà avec d'autres personnes étant dans la classe ponctuellement. Cet item n'est pas forcément représentatif de l'implication de l'AESH dans le binôme avec l'enseignant car on ne sait pas quel est le niveau de précision de ces échanges.

Les échanges entre les 2 professionnels autour du suivi de l'élève sont moins fréquents. On voit qu'un peu plus de 40% des AESH et des enseignants ne discutent jamais ou rarement avec l'autre membre de leur binôme à ce sujet. Cependant, 70% des professeurs des écoles ayant lu l'outil échangent fréquemment ou dès que possible avec l'AESH concernant ce suivi contre 44% pour ceux qui ne l'ont pas lu. Le suivi de l'élève est un des rôles spécifiques du travail de l'AESH. Le livret d'accueil de l'AESH permet de le connaître et donc de l'appliquer s'il est lu par l'enseignant.

On voit également que la différence des échanges fréquents ou lorsqu'il y en a besoin entre les AESH qui ont lu le livret d'accueil et ceux qui ne l'ont pas lu est faible. Les discussions autour du suivi de l'élève sont sûrement des temps qui doivent être initiés par les enseignants. C'est donc, pour cet item, la lecture de l'outil par le professeur des écoles qui est importante.

On peut également souligner que l'absence de définitions pour les items a pu apporter une confusion pour certains participants.

Les professionnels ont également dû dire la fréquence de leur coopération dans la mise en œuvre des aménagements et des adaptations liés à la scolarité de l'élève. On constate qu'il y a peu de collaboration dans les binômes pour cette mise en œuvre, la moitié des enseignants et 1/3 des AESH interrogés ont répondu coopérer rarement ou jamais dans ce domaine.

Cependant, lorsqu'on analyse plus précisément les données, on voit que les professionnels qui ont lu le livret d'accueil sont ceux dont les AESH participent le plus à la mise en œuvre des aménagements et des adaptations. En effet, 40% des AESH l'ayant lu ont répondu coopérer parfois ou souvent avec l'enseignant contre 25% pour ceux ne l'ayant pas lu. Du côté des enseignants, 75% l'ayant lu ont répondu que l'AESH participait souvent ou toujours avec lui dans cette mise en œuvre contre 47% pour ceux qui ne l'ont pas lu. Le livret d'accueil permet de cadrer le rôle de l'AESH et de le différencier de celui de l'ATSEM. L'AESH ont une mission tout au long de l'année, avec une collaboration entre les deux professionnels. On peut considérer que les enseignants et les AESH ayant lu l'outil ont conscience de cela, ce qui pourrait expliquer cette différence entre les réponses.

Avec l'analyse des résultats, on remarque qu'il semble y avoir un lien entre ces items et la lecture du livret d'accueil de l'AESH par l'enseignant. Le lien avec la lecture par l'AESH est moins visible. On voit donc l'importance de cette lecture par les enseignants. Le livret d'accueil de l'AESH permet d'avoir une vision plus précise de ce qui relève du métier

d'accompagnant d'élèves en situation de handicap. Les enseignants le lisant semblent permettre une meilleure implication de l'AESH dans le binôme.

Afin de savoir s'il y a un lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et l'implication de l'AESH dans l'équipe pédagogique, nous allons analyser les réponses concernant la présentation des lieux de vie de l'école à l'AESH, l'entretien de l'AESH avec le directeur de l'établissement, ainsi que la présentation de l'équipe pédagogique à l'AESH.

En considérant que, dans les professeurs des écoles et les accompagnants interrogés, il n'y a pas de membres d'un même binôme, on voit que 194 AESH sur 291 ont été accueillis dans l'école pour que leur soit présenté les différents lieux de vie de l'établissement. Ce résultat nous permet d'affirmer que 2/3 des AESH concernés par l'étude ont pu bénéficier de ce temps d'accueil, ce qui semble positif pour leur implication dans l'équipe pédagogique.

Lorsque l'on analyse un peu plus en détail ces chiffres, on constate qu'il n'y a pas une grande différence entre les enseignants qui lisent le livret d'accueil de l'AESH et ceux qui ne le lisent pas. En effet, 85% des professeurs des écoles ayant lu l'outil affirment que l'AESH avec qui ils travaillent ont eu cet accueil contre 71% pour ceux qui ne l'ont pas lu. Cette petite différence peut tout de même être commentée. Il est possible que les enseignants n'ayant pas lu le livret ne sachent pas précisément de quoi il s'agit, ils ne savent peut-être pas que ce temps doit normalement être prévu. On constate d'ailleurs que 10% des enseignants ayant lu ce livret ne savent pas si cet accueil a eu lieu contre 24% pour ceux qui ne l'ont pas lu. On peut se demander s'il y a une différence car les professeurs des écoles qui n'ont pas lu le livret, ne savent pas que ce temps doit exister et ne se sont donc pas renseignés pour savoir s'il a été fait. Pour les AESH qui ont reçu ce temps, il serait intéressant de savoir quelles sont les personnes de l'école qui les ont accueillis.

On constate également qu'il y a une faible différence entre les AESH ayant lu le livret et ceux ne l'ayant pas lu. 63% des AESH qui l'ont lu ont été accueilli contre 56%. Au vu des résultats, on peut considérer que ce temps n'est pas à l'initiative des accompagnants. Cependant, les AESH qui lisent le livret sont conscients que ce temps doit exister, ils peuvent donc plus facilement l'identifier, même si cela ne se déroule pas lors d'un temps formel, contrairement aux AESH qui ne savent pas ce qui est écrit dans celui-ci.

Il semble donc y avoir un lien, mais relativement faible, entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la présence d'un temps d'accueil dans l'école pour l'accompagnant.

Toujours en considérant que, dans les professeurs des écoles et les accompagnants interrogés, il n'y a pas de membres d'un même binôme, on voit que 137 AESH sur 291 ont eu un entretien

avec le directeur de l'établissement pour lui présenter ses missions et les préciser au regard de l'élève à accompagner. Les résultats sont les mêmes pour les 2 professions : 47% des AESH et 47% des enseignants affirment que cela a été réalisé.

On constate que 65% des professeurs des écoles ayant lu le livret d'accueil des AESH affirment que l'AESH avec lequel il travaille a bénéficié de ce temps, contre 44% pour ceux ne l'ayant pas lu. De plus, on voit que 10% des enseignants l'ayant lu ne savent pas s'il a eu lieu, contre 42% pour ceux qui ne l'ont pas lu. Cette grande différence peut sans doute être expliquée par la même raison que pour l'item précédent. Les enseignants ne lisant pas le livret ne savent pas qu'un entretien avec le directeur est recommandé. Ils ne peuvent donc pas en discuter avec lui ou l'AESH pour savoir si celui-ci a été effectué.

Du côté des AESH, 54% de ceux qui ont lu le livret affirment avoir eu ce temps, contre 38% pour ceux ne l'ayant pas lu. On peut penser que les accompagnants ayant lu le livret ont pu demander à faire cet entretien, en comprenant l'importance de celui-ci.

Une majorité des AESH n'ont donc pas bénéficié de ce temps. Cet entretien concerne davantage le directeur que l'enseignant. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer les réponses avec ceux des directeurs d'établissement, et également voir s'il y a une différence dans les réponses des directeurs ayant lu le livret d'accueil de l'AESH et ceux qui ne l'ont pas fait.

Une fois encore, en considérant que, dans les professeurs des écoles et les accompagnants interrogés, il n'y a pas de membres d'un même binôme, on voit que 210 AESH sur 291 ont été présentés à l'équipe pédagogique à son arrivée à l'école. Cette présentation se fait donc pour une grande majorité des AESH. On voit que 90% des professeurs des écoles qui ont lu le livret d'accueil affirment qu'il y a eu la présentation contre 75% pour ceux ne l'ayant pas lu. Si l'enseignant sait que cette présentation est importante, il peut sans doute l'effectuer lui-même. Il y a tout de même une grande majorité de réponses positives, même pour les professeurs des écoles ne l'ayant pas lu. Cela doit donc sembler normal de présenter un nouveau professionnel à l'équipe pédagogique lors de son arrivée à l'école pour de nombreux enseignants. Pour les AESH, la différence est très faible entre ceux ayant lu le livret et les autres.

Il semble donc y avoir un lien, mais assez faible, entre la lecture du livret d'accueil des AESH par les enseignants et la présentation de l'AESH à l'équipe pédagogique.

L'intégration des AESH dans l'équipe pédagogique et dans la classe passe par son implication dans le projet de l'élève, son implication dans le binôme avec l'enseignant ainsi que son implication au sein de l'école.

En analysant les résultats de l'étude, nous avons pu nous rendre compte qu'il semblait y avoir un lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH pour certains items et d'autres non. L'accès à la documentation formelle de l'élève, la fréquence des échanges concernant l'accès aux apprentissages des élèves et l'entretien avec le directeur ne semblent avoir pas ou peu de lien avec la lecture du livret. D'autres items, comme la rencontre avec les parents, la fréquence des échanges au niveau du suivi de l'élève ou encore la présentation de l'AESH à l'équipe pédagogique semblent être en lien avec cette lecture par l'enseignant et non par l'accompagnant. Ces temps sont, le plus souvent, à l'initiative du professeur des écoles et non de l'AESH. Enfin, certains items, dont le temps d'accueil de l'AESH dans la classe ou la coopération dans la mise en œuvre des aménagements de l'élève ont l'air d'être en lien avec la lecture du livret d'accueil par les deux professionnels.

La troisième hypothèse de la question de recherche est celle selon laquelle la lecture du livret l'accueil de l'AESH permet un meilleur ressenti sur l'entente, la communication et la collaboration entre l'AESH et l'enseignant du point de vue des deux professions. Pour savoir si cette hypothèse peut être vérifiée, nous allons analyser les réponses des professionnels sur la façon dont ils qualifient cette relation à travers les 3 domaines.

Pour l'item de l'entente, on observe que les résultats sont très positifs. En effet, 91% de professeurs des écoles ont répondu que l'entente avec l'AESH était bonne ou très bonne, et 85% des AESH interrogés ont répondu la même chose.

En analysant les résultats, on constate que cette réponse a été donnée par 100% des enseignants ayant lu le livret d'accueil de l'AESH contre 86% pour ceux qui ne l'ont pas lu. Concernant les réponses des AESH, 93% l'ayant lu ont également exprimé cela contre 76% pour ceux qui ne l'ont pas lu.

On peut donc considérer qu'il semble y avoir un lien entre la lecture du livret et le ressenti de l'entente au sein du binôme. Cependant, et comme pour les hypothèses précédentes, l'absence de test statistique ne nous permet pas de dire si ces résultats sont significatifs. On peut également imaginer que l'entente résulte de l'implication et l'intégration de l'AESH dans le binôme. Ce qui pourrait nous amener à penser que la lecture du livret et le ressenti de cette entente sont plutôt indirectement liés. De plus, il est important de souligner que la personnalité de chacun est un facteur d'une bonne entente entre deux personnes.

Pour l'item de la collaboration, on constate que les résultats sont également assez positifs. 87% des professeurs des écoles ayant lu le livret ont répondu que la collaboration avec l'AESH était

bonne ou très bonne. On constate cependant que pour 20% des AESH interrogés, la collaboration est moyenne, mauvaise ou très mauvaise. Si on regarde plus en détail les résultats, on observe que 100% des enseignants ayant lu le livret estiment que la collaboration avec l'AESH est bonne ou très bonne contre 86% pour ceux qui ne l'ont pas lu. Du point de vue des AESH, 86,5% de ceux qui l'ont lu estiment la même chose contre 74% pour ceux ne l'ayant pas lu. Un lien entre la lecture du livret d'accueil et le ressenti sur la collaboration semble donc visible.

Enfin, pour l'item de la communication, on voit que les résultats semblent très positifs. Ils sont assez similaires à ceux de la collaboration. En effet, 88% des enseignants interrogés estiment que la communication avec l'AESH est bonne ou très bonne, et 79% des AESH pensent la même chose.

La lecture du livret d'accueil de l'AESH par l'enseignant semble encore avoir un lien avec le ressenti de la communication. C'est toujours 100% des professeurs interrogés qui estiment que cette communication est bonne ou très bonne contre 86,5% pour ceux qui ne l'ont pas lu. Cette hypothèse va dans le sens de ce que nous avons constaté plus tôt dans la discussion, avec notamment la fréquence des échanges sur le suivi de l'élève.

On voit également, que pour les accompagnants des élèves en situation de handicap, il semble y avoir soit un lien, soit une confusion entre la collaboration et la communication. En effet, on observe que sur les 18 AESH ayant répondu que la collaboration entre lui et l'enseignant était mauvaise ou très mauvaise, 16 sont ceux qui ont le même ressenti pour la communication.

À travers ces résultats, on constate qu'un lien semble être présent entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et l'entente, la collaboration et la communication dans les binômes, notamment du point de vue de l'enseignant. Cependant, il existe d'autres facteurs qui peuvent influencer ces résultats qu'il ne faut pas oublier.

La dernière question du questionnaire envoyée était une question libre. Elle permettait aux professionnels interrogés d'ajouter des informations complémentaires. On constate que certaines réponses sont en lien avec les hypothèses énoncées tout au long de l'étude.

En effet, on peut lire du côté des deux questionnaires, que les enseignants et les accompagnants qui ont une collaboration qui fonctionne avec l'autre membre du binôme sont ceux dont les deux parties connaissent les rôles et les missions de chacun, qu'ils échangent fréquemment ensemble, et que l'AESH sent qu'elle fait partie intégrante de l'équipe pédagogique. Une AESH précise cela en expliquant que, pour elle, quand cela ne fonctionne pas c'est que les missions ne sont pas respectées, lorsque par exemple le professeur des écoles la considère

comme son assistante ou encore qu'on lui confie des élèves qui ne sont pas notifiés. On peut également noter que nombreux sont les enseignants qui ont conscience que les AESH sont des collaborateurs précieux et rigoureux, et que leurs liens avec eux sont indispensables.

Les réponses collectées lors de cette dernière question nous apportent d'autres éléments à questionner comme facteurs d'une bonne coopération entre AESH et enseignant.

Pour beaucoup de professionnels, les relations sont très différentes en fonction de la personne avec qui ils travaillent ou encore diffèrent selon l'école ou le directeur. Certains AESH précisent qu'ils ont connu des enseignants très à l'écoute et d'autres non, des écoles où leurs emplois du temps étaient fixes et d'autres où ils changeaient tout le temps. Une AESH explique également, que pour elle, la collaboration avec l'enseignant se passe bien car elle sait rester à sa place et discrète dans la classe. Des professeurs des écoles nous font remarquer qu'ils auraient répondu totalement différemment s'ils prenaient en compte la relation qu'ils avaient avec d'anciens AESH plutôt que ceux qu'ils avaient en classe cette année. Une enseignante précise qu'avec certains AESH qu'elle a rencontrés, il y avait une vraie relation d'estime mutuelle, et que pour d'autres les échanges étaient plus complexes car par exemple ils faisaient des remarques sur ses pratiques d'enseignement devant les élèves. On peut donc sans doute considérer qu'un facteur de la coopération dans le binôme est lié au caractère des deux professionnels.

Un facteur qui pourrait également influencer cette relation serait le manque de temps. On retrouve cette réponse sur les deux questionnaires. Les professionnels expriment le fait que les AESH comme les enseignants n'ont pas le temps pour échanger sur les élèves. Ils n'ont pas de temps formalisé pour discuter entre eux.

Un autre facteur potentiellement lié que l'on retrouve pour les deux professionnels est le manque de formation. Certains AESH n'ont jamais reçu de formation. Ils n'ont donc aucun apport théorique sur les différents handicaps qu'ils pourraient rencontrer ou encore sur la nature de la relation qui doit exister entre eux, les enseignants et le reste de l'équipe pédagogique.

Il serait intéressant de pouvoir approfondir sur les éléments apportés par les professionnels afin de pouvoir peut-être cerner les autres difficultés à résoudre afin d'améliorer la coopération entre l'enseignant et l'AESH.

Les résultats obtenus pour cette étude nous ont permis de considérer qu'il y a sans doute un lien entre la lecture du livret de l'accueil de l'AESH par les enseignants et par l'accompagnant et un ressenti d'une bonne coopération entre les deux professionnels. Cet outil pourrait potentiellement améliorer la coopération par une meilleure connaissance des

missions de l'AESH pour les professeurs des écoles et pour les accompagnants, l'implication de l'AESH dans la classe et dans l'équipe pédagogique, et enfin, indirectement, un ressenti positif sur la collaboration entre les deux parties du binôme.

Nous avons constaté que 14% des enseignants interrogés ont lu ce document qui ne leur est pas directement destiné et 54% des AESH interrogés l'ont lu également. Cet outil est donc peu connu. Il n'est pas distribué alors qu'il serait sûrement utile que les institutions le donnent aux AESH dès lors qu'elles savent qu'elles vont effectuer ce travail et aux enseignants lorsqu'on leur dit qu'un accompagnant va être présent dans sa classe.

Limites de l'étude

Ces résultats et l'analyse qui en suit sont à envisager avec précaution du fait de certaines limites à cette étude.

Nous retrouvons des limites au niveau de la population interrogée. En effet, on peut considérer que les professeurs des écoles ayant accepté de répondre à ce questionnaire sont ceux qui s'intéressent à leur coopération avec leur AESH. Ils souhaitent s'exprimer sur ce binôme, et peut-être même savoir comment améliorer davantage leur collaboration.

De plus, il n'y avait malheureusement pas assez de réponses pour les professeurs des écoles ayant lu le livret d'accueil (20). Et on peut également considérer que les enseignants ayant lu le livret d'accueil sont ceux qui sont le mieux renseignés sur le sujet de la coopération au sein du binôme enseignant-AESH.

Une autre limite se trouve au niveau du questionnaire. Les questions permettaient de répondre à la problématique. Cependant, l'absence de tests statistiques après l'exportation des réponses des deux questionnaires ne permet pas de nous dire si les résultats sont significatifs.

Au fur et à mesure de la discussion, je me suis également rendue compte que certaines questions auraient eu besoin de plus de précision, comme par exemple une définition précise de la collaboration au sein d'un binôme. Pour d'autres questions, il aurait été intéressant que ceux qui le souhaitaient puissent apporter plus de précisions à leur réponse.

Pour finir, certains AESH m'ont précisé qu'il leur était dur de répondre à certaines questions du fait qu'ils travaillent avec plusieurs enseignants, et que pour la plupart, les réponses ne sont pas les mêmes selon le professeur des écoles.

Une autre limite à cette étude est le biais de désirabilité sociale pour certains AESH ou professeurs des écoles. Celle-ci entraînerait des réponses un peu améliorées par les participants. Cependant, vu que le questionnaire est anonyme, ce biais est sûrement très faible.

Pour conclure, nous pouvons considérer qu'il y a sûrement un facteur de personnalité qui joue dans une coopération favorable entre enseignant et accompagnant. En effet, il est plus facile pour un binôme de bien coopérer lorsque leurs deux caractères permettent une bonne entente.

Conclusion

Les recherches effectuées pour ce mémoire nous ont permis d'avoir une vision plus précise du cadre juridique de l'accompagnant d'élève en situation de handicap, notamment en comprenant le fonctionnement de l'école inclusive, et en retraçant la longue histoire de ce métier. De plus, nous avons pu nous renseigner sur les différents outils de communication, élaborés par les institutions, et permettant de mieux connaître les besoins de l'élève et les missions de l'AESH. Puis nous avons vu que des difficultés persistaient autour de ce métier, et certaines par rapport à la coopération dans le binôme enseignant-AESH.

Ces recherches ont fait émerger la question suivante : En quoi les outils de communication, tel que le livret d'accueil de l'AESH, peuvent favoriser la coopération entre enseignant et AESH ?

Pour vérifier les 3 hypothèses découlant de la problématique, deux questionnaires ont été réalisés : un à destination des enseignants et un à destination des AESH.

En tout, 291 professionnels ont participé à cette étude.

Pour rappel les 3 hypothèses étaient les suivantes :

- La connaissance et la lecture du livret d'accueil de l'AESH permettent une meilleure connaissance des missions de l'AESH pour l'enseignant et pour l'AESH.
- La connaissance et la lecture du livret d'accueil de l'AESH permettent une meilleure implication de l'AESH dans la classe et dans l'équipe pédagogique.
- La connaissance et la lecture du livret d'accueil de l'AESH permettent un meilleur ressenti sur la collaboration entre l'AESH et l'enseignant, du point de vue des deux parties.

L'analyse des résultats a permis de constater qu'il y avait sans doute un lien entre la lecture du livret d'accueil de l'AESH et la coopération dans le binôme enseignant-AESH. Cet outil pourrait notamment favoriser celle-ci car il permettrait aux deux professionnels de mieux connaître les missions de chacun, d'impliquer au maximum l'accompagnant dans la classe et dans l'équipe, et donc indirectement qu'il y ait une meilleure entente et une meilleure communication entre l'enseignant et l'AESH travaillant ensemble.

Cependant, du fait de certaines limites comme notamment l'absence de tests statistiques à la suite de ces questionnaires, la discussion autour des résultats est à prendre avec précaution.

C'est pourquoi il serait intéressant de les réaliser afin de pouvoir confirmer les hypothèses.

Pour finir, nous pouvons évoquer quelques pistes qui seraient susceptibles de faire avancer la question de l'utilisation du livret d'accueil pour favoriser la coopération entre enseignant et AESH.

La première piste serait de savoir pourquoi cet outil est si peu lu. Au niveau des enseignants, c'est sans doute qu'ils ne le connaissent pas, ou vu qu'il est à destination des AESH, ils ne peuvent pas être au courant qu'il serait bien qu'ils le lisent également. Au niveau des AESH, c'est sûrement qu'ils ne savent pas que cela existe, ou qu'ils ne savent pas comment y avoir accès. Il faudrait ensuite voir par quels moyens ce document pourrait être transmis pour qu'il soit plus utilisé dans le binôme.

La deuxième piste serait de savoir si cet outil peut être intéressant, y compris pour des enseignants moins impliqués dans cette relation. Pour cela, nous pourrions faire lire le livret à un certain nombre de professionnels en début d'année, puis les interroger à la fin de l'année afin de voir si celui-ci a pu améliorer leur travail collaboratif.

Bibliographie

Articles, ouvrages, rapports

Barrat, M. (2004). Understanding the Meaning of Collaboration in the Supply Chain. *Supply Chain Management: an International Journal*, 9 (1), 30-42.

Cochetel, G. (2017). *AESH et enseignant : Collaborer dans une école inclusive*. CANOPE.

Hédon, C. (2022). L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap. Dans *défenseur des droits.fr*.

Johnson, D. W., & Johnson, R. T. (2005). New Developments in Social Interdependence Theory. *Genetic, Social, and General Psychology Monographs*, 131, 285-358.
<https://doi.org/10.3200/MONO.131.4.285-358>

Jury, M., Bergara, J., & Cochetel, G. (2021). Étude de la reconnaissance professionnelle des AESH. *HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe)*.

Maraquin, C. (2017). «*Comment être AESH? Difficultés et potentialités des métiers d'accompagnement scolaire des enfants en situation de handicap* » *VST - Vie sociale et traitements*, n°135, 66-72.

Vité, L. (2000). *Alliance de travail et enseignement spécialisé – Éclairages sur le travail en réseau*

Wageman, R. (1995) *Interdependence and Group Effectiveness*. *Administrative Science Quarterly*, 40, 145-180. <https://doi.org/10.2307/2393703>

Arrêté, décrets, lois

Arrêté du 17 août 2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention (JORF. 20 août 2006)

Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 (JORF. 31 décembre 2005)

Décret n°2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés (JORF. 25 juillet 2012)

Décret n°2014-724 relatif aux conditions de recrutement et d'emplois des accompagnants d'élèves en situation de handicap (JORF. 29 juin 2014)

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (JORF. 12 février 2005)

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (JORF. 9 juillet 2013)

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance (JORF. 28 juillet 2019)

Sites internet

École inclusive : audience du 25 octobre 2022 – SNALC. (2022, 27 octobre).

<https://snalc.fr/ecole-inclusive-audience-du-25-octobre-2022/>

École inclusive. (s. d.). éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire.

<https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : missions et fonctionnement.

(s. d.). Mon Parcours Handicap. <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-missions-et-fonctionnement#ressources-en-facile-a-lire-et-a-comprendre>

La scolarisation des élèves en situation de handicap. (s. d.). Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>

Les accompagnants des élèves en situation de handicap. (s. d.). Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. <https://www.education.gouv.fr/les-accompagnants-des-eleves-en-situation-de-handicap-12188>

Autres

Formulaire Geva-Sco

Guide académique des accompagnants en situation de handicap

Guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille

Livret d'accueil des AESH

Projet personnalisé de scolarisation

Annexes

La plupart des annexes sont des diagrammes créés directement par le site où étaient les questionnaires.

Quelques tableaux remplacent les diagrammes lorsque ceux-ci sont illisibles.

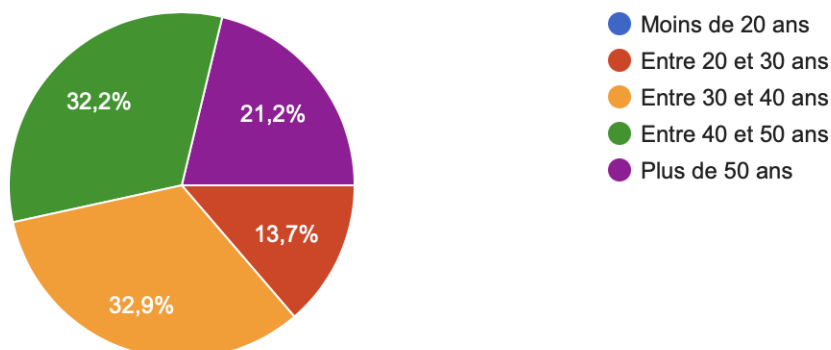
Annexe 1

Questionnaire pour les enseignants

PARTIE 1 - Recueil des données socio démographiques

Quel âge avez-vous ?

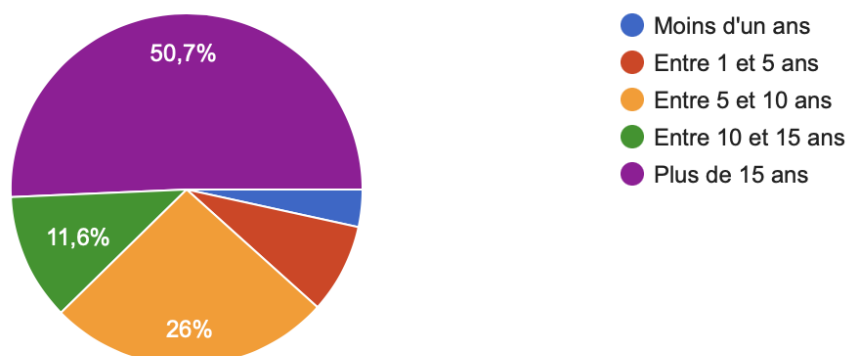
146 réponses



21,2% des enseignants interrogés ont plus de 50 ans.

Depuis combien de temps exercez-vous le métier d'enseignant(e) ?

146 réponses



50,7% des enseignants interrogés exercent ce métier depuis plus de 15 ans.

Dans quelle classe exercez-vous cette année ?

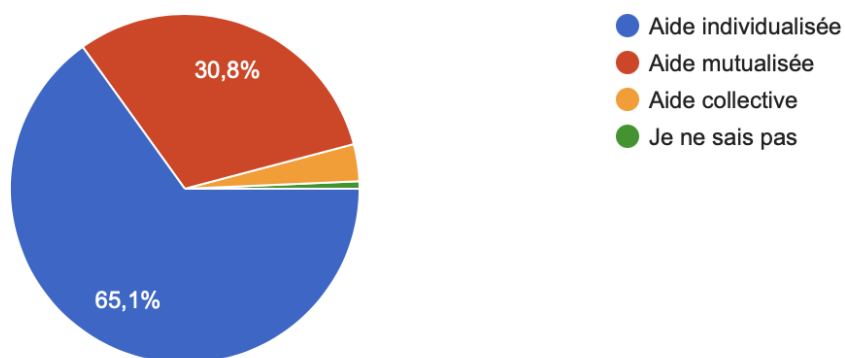
Niveau de classe	Nombre d'enseignants
Maternelle	43
Cycle 2	50
Cycle 3	38
Double niveau sur 2 cycles différents	7
Autres (Brigade, ULIs, hôpital, SEGPA)	8

43 enseignants interrogés exercent en maternelle cette année.

PARTIE 2 - L'AESH dans votre classe

Quel est le type de mission qu'effectue l'AESH dans votre classe ?

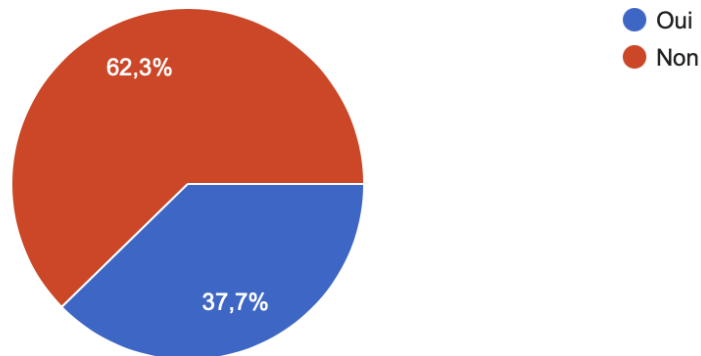
146 réponses



65,1% des enseignants interrogés ont un AESH dans leur classe effectuant une aide individualisée.

Avez-vous déjà eu cet(te) AESH dans votre classe les années précédentes ?

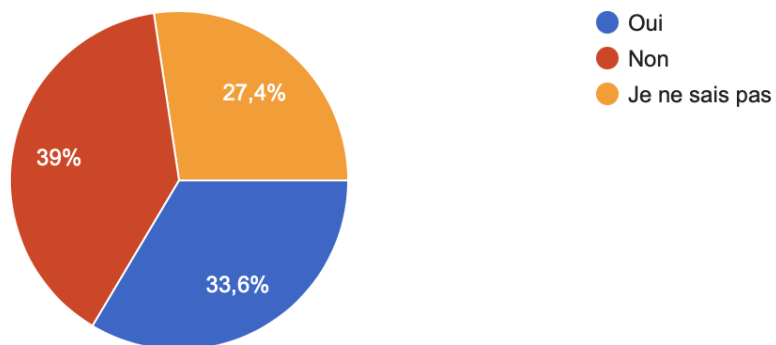
146 réponses



62,3% des enseignants interrogés n'avaient pas le même AESH l'année dernière.

L'AESH de votre classe a-t-elle/il bénéficié d'une formation avant de commencer sa mission d'accompagnement d'élèves en situation de handicap et de travailler avec un enseignant ?

146 réponses

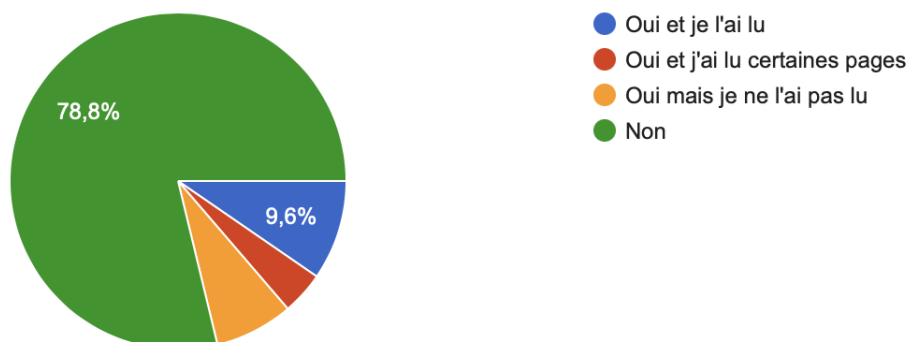


39% des enseignants interrogés disent que l'AESH présent dans leur classe n'a pas eu de formation avant de commencer sa mission d'accompagnement.

PARTIE 3 - Les outils de communication

Connaissez-vous le guide d'entretien enseignant / AESH / famille ?

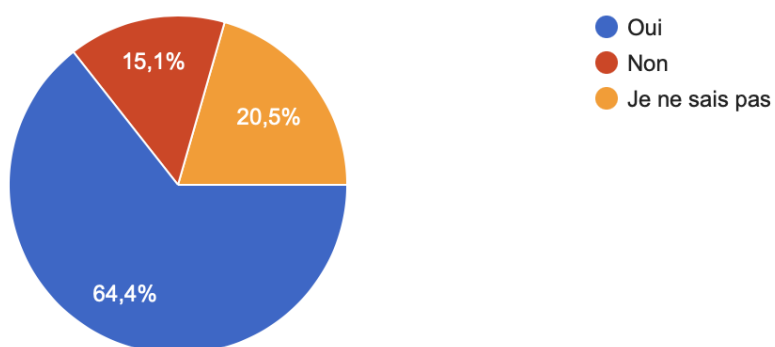
146 réponses



78,8% des enseignants interrogés ne connaissent pas le guide d'entretien enseignant / AESH / famille.

Est-ce que l'AESH a eu accès au PPS (projet personnalisé de scolarisation) de l'élève / des élèves de votre classe ?

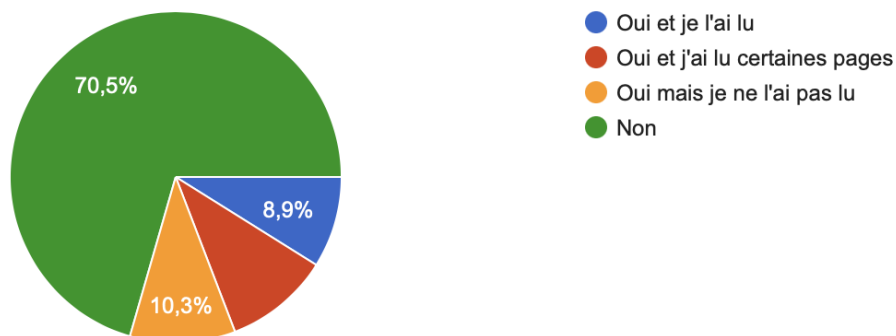
146 réponses



20,5% des enseignants interrogés ne savent pas si l'AESH a eu accès au PPS de l'élève.

Connaissez-vous le guide national des AESH ?

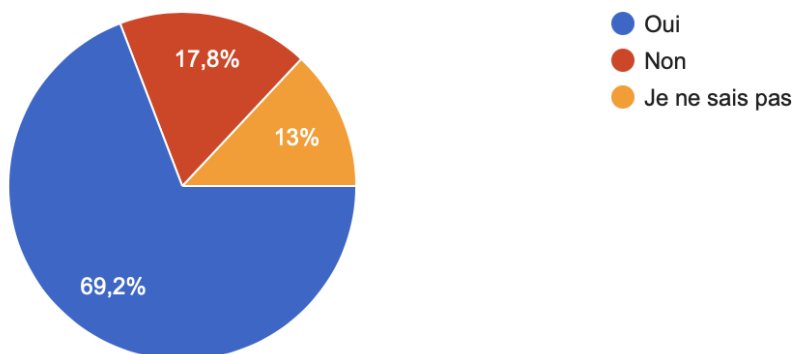
146 réponses



70,5% des enseignants interrogés ne connaissent pas le guide national des AESH.

Est-ce que l'AESH a pu lire le/ les GEVASCO de l'élève / des élèves de votre classe ?

146 réponses

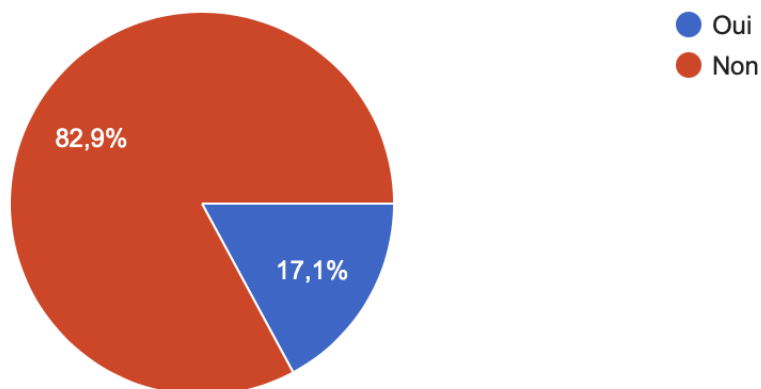


69,2% des enseignants interrogés disent que l'AESH présent dans leur classe a pu lire le GEVA-sco de l'élève.

PARTIE 4 - Le livret d'accueil des AESH

Connaissez-vous le livret d'accueil de l'AESH ?

146 réponses

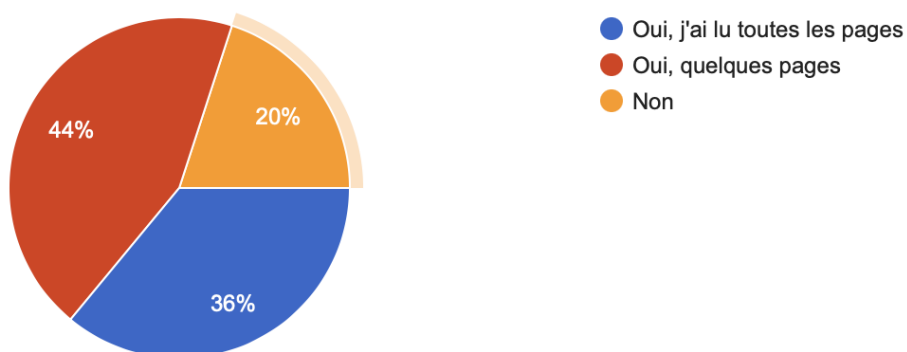


82,9% des enseignants interrogés ne connaissent pas le livret d'accueil de l'AESH.

PARTIE 4 bis - Le livret d'accueil des AESH (pour les enseignants le connaissant)

Avez-vous lu le livret d'accueil de l'AESH ?

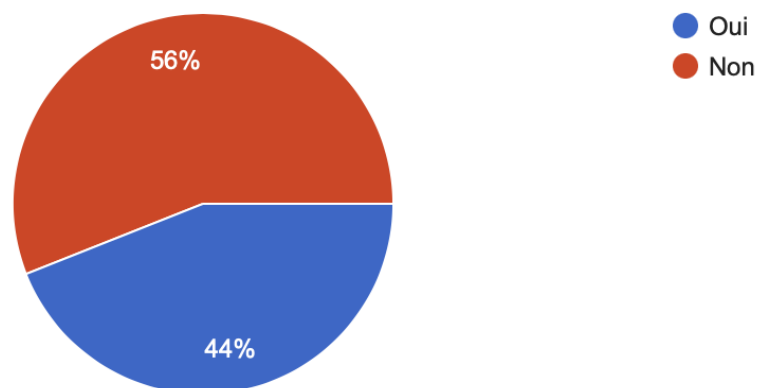
25 réponses



36% des enseignants connaissant le livret d'accueil de l'AESH l'ont lu entièrement.

Avec-vous discuté avec l'AESH du contenu de ce livret ?

25 réponses



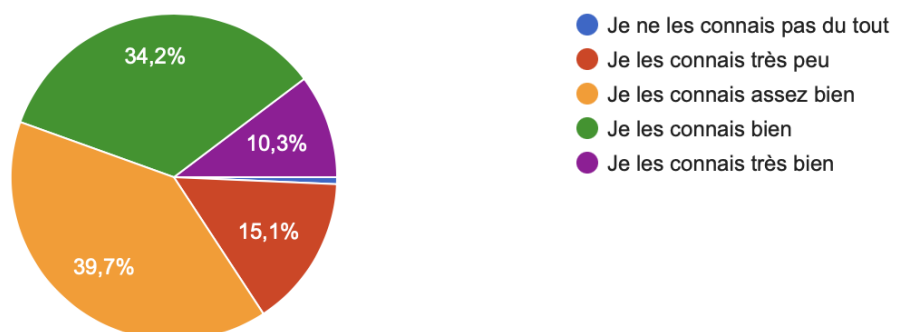
56% des enseignants connaissant le livret d'accueil de l'AESH n'ont pas discuté du contenu avec l'AESH de leur classe.

PARTIE 5 - La relation avec l'AESH

Selon votre ressenti, comment estimez-vous connaître les missions des AESH ?



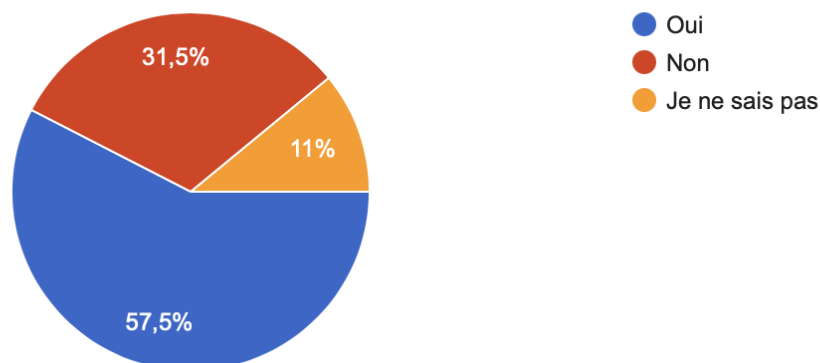
146 réponses



15,1% des enseignants interrogés pensent ne connaître que très peu les missions des AESH.

L'AESH a-t-elle/il rencontré les parents au début de sa mission ?

146 réponses

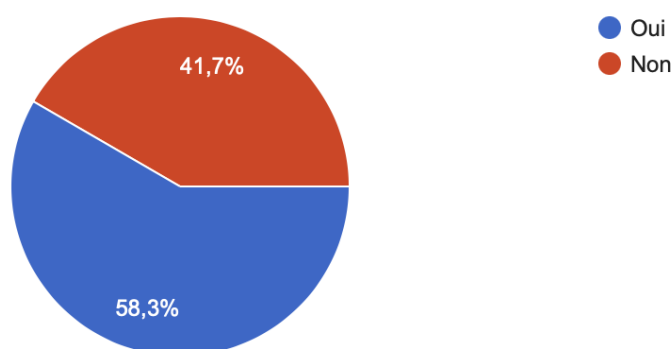


57,5% des enseignants interrogés disent que l'AESH présent dans leur classe a rencontré les parents de l'élève au début de sa mission.

PARTIE 5 bis - Entretien formel de présentation

Cette rencontre a-t-elle eu lieu lors d'un entretien formel avant le début de sa mission ?

84 réponses

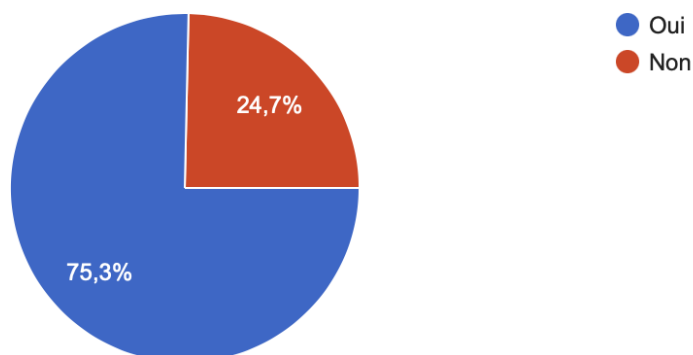


Pour les enseignants qui ont répondu que l'AESH avait rencontré les parents de l'élève, 58,3% disent que cela s'est passé lors d'un entretien formel.

PARTIE 5 - La relation avec l'AESH (suite)

L'AESH a-t-il/elle eu un temps d'accueil par vous pour présenter l'élève, ce qui était attendu et la classe ?

146 réponses



75,3% des enseignants interrogés disent avoir effectué un temps d'accueil pour l'AESH.

Pour déterminer la tâche que l'AESH à effectuer dans l'accompagnement de(s) l'élève(s) dans l'accès aux activités d'apprentissage, vous échangez avec elle/lui ?

Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage	Du point de vue de l'enseignant
Jamais	0
Très rarement	5
Parfois	7
Souvent	84
Avant chaque activité d'apprentissage	50

84 enseignants sur les 146 interrogés échangent souvent avec l'AESH concernant l'accès aux activités d'apprentissage de l'élève.

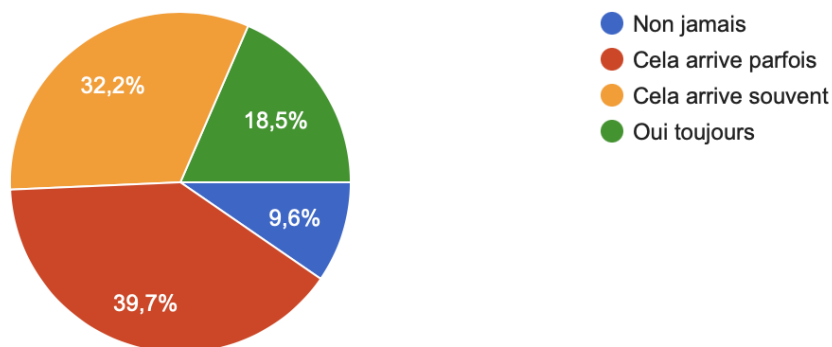
Pour assurer le suivi de(s) élève(s), des temps formalisés de concertation ou d'espaces de dialogues avec l'AESH sont prévus ?

Fréquence des échanges sur le suivi des élèves	Du point de vue de l'enseignant
Jamais / Rarement	63
1 fois par mois	13
1 à 2 fois par semaine	15
Tous les jours	41
Dès que possible / Dès qu'il y en a besoin	7
Fréquemment	1
Temps informels	6

41 enseignants sur les 146 interrogés échangent tous les jours avec l'AESH concernant le suivi de l'élève.

L'AESH participe-t-elle/il à la mise en œuvre des adaptations et des aménagements liés à la scolarité de l'élève en partenariat avec vous ?

146 réponses



Pour 18,5% des enseignants interrogés, l'AESH de leur classe participe toujours aux adaptations et aménagements liés à la scolarité de l'élève.

Comment qualifieriez-vous la relation que vous entretenez avec l'AESH ?

- Entente ?

Niveau d'entente	Du point de vue de l'enseignant
Très mauvaise	1
Mauvaise	2
Moyenne	10
Bonne	35
Très bonne	99

99 enseignants sur les 146 interrogés trouvent l'entente avec l'AESH très bonne.

- Collaboration ?

Niveau de collaboration	Du point de vue de l'enseignant
Très mauvaise	1
Mauvaise	2
Moyenne	10
Bonne	34
Très bonne	99

99 enseignants sur les 146 interrogés trouvent la collaboration avec l'AESH très bonne

- Communication ?

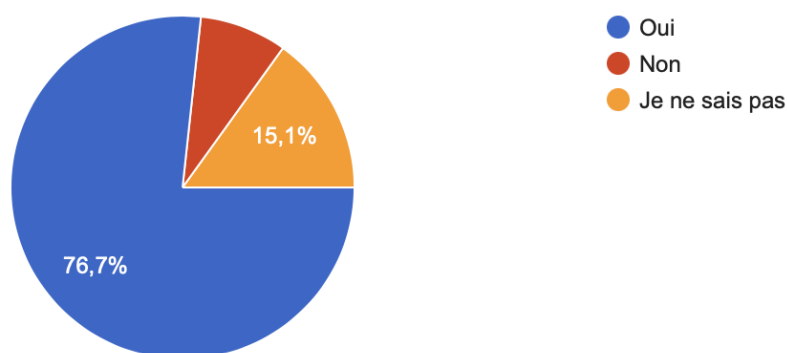
Niveau de communication	Du point de vue de l'enseignant
Très mauvaise	1
Mauvaise	6
Moyenne	10
Bonne	40
Très bonne	89

89 enseignants sur les 146 interrogés trouvent la communication avec l'AESH très bonne.

PARTIE 6 - Relations avec l'école

L'AESH a-t-elle/il été présenté à l'équipe pédagogique à votre arrivée à l'école ?

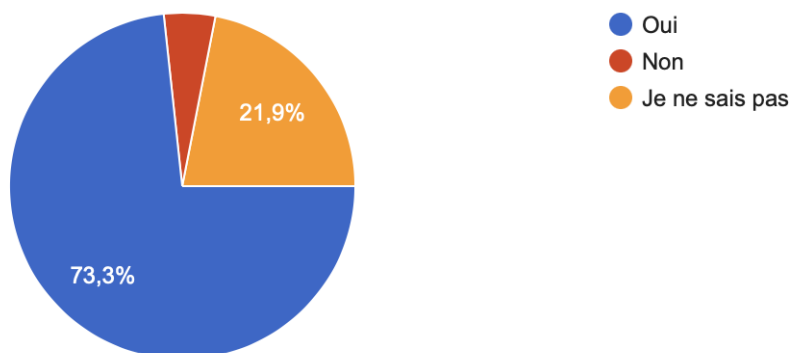
146 réponses



Pour 76,7% des enseignants interrogés, l'AESH présent dans leur classe a été présenté à l'équipe pédagogique à son arrivée à l'école.

L'AESH a-t-elle/il été accueilli dans l'école pour que lui soient présentés les différents lieux de vie de l'établissement ?

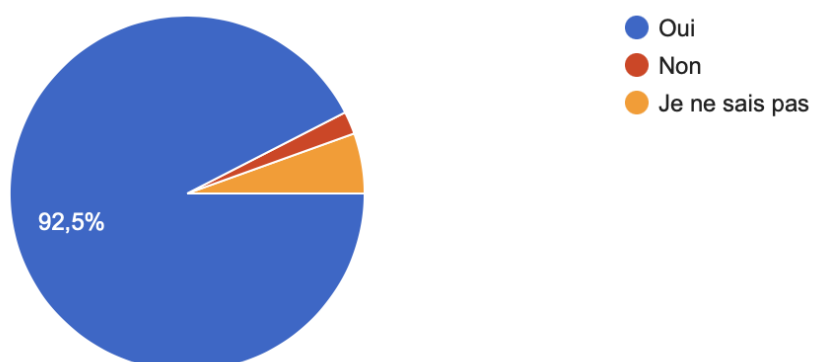
146 réponses



Pour 73,3% des enseignants interrogés, l'AESH présent dans leur classe a été accueilli dans l'école pour que lui soient présentés les différents lieux de vie de l'établissement.

Si une ESS a eu lieu ou a été programmé, l'AESH a-t-elle/il été invité ?

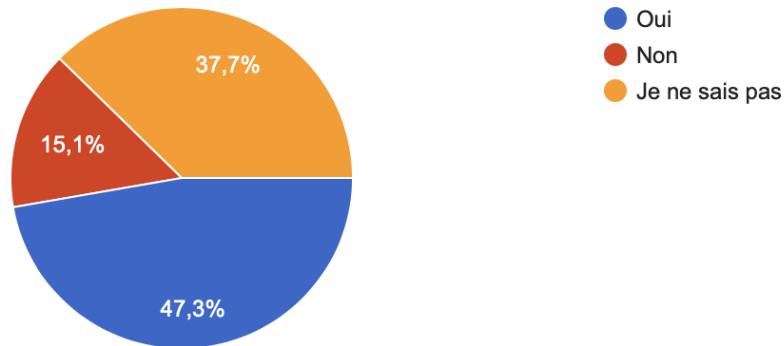
146 réponses



5,5% des enseignants interrogés ne savent pas si l'AESH présent dans leur classe a été invité à l'ESS de l'élève.

L'AESH a-t-il/elle eu un entretien avec le directeur/la directrice de l'établissement scolaire pour présenter ses missions et les préciser au regard de l'élève à accompagner ?

146 réponses



37,7% des enseignants interrogés ne savent pas si l'AESH a eu un entretien avec le directeur/la directrice de l'établissement.

Si vous souhaitez ajouter quelque chose :

“Les réponses à ce questionnaire peuvent vraiment varier d'une aesh à l'autre. J'ai eu de la chance l'an dernier, j'aurais rempli le questionnaire tout autrement il y a 5 ans !”

“La collaboration avec les AESH avec qui je travaille est très importante pour le bon fonctionnement de notre tâche auprès des élèves concernés. Les AESH sont des collaborateurs précieux et indispensables.”

“Dans une petite école (5 classes), il y a très peu de réunions formelles, mais beaucoup d'échanges informels, lors des récréations surtout.”

“Payer plus ces aesh et former les!”

“J'ai actuellement dans la classe trois AESH (deux individualisées et une collective) : il n'y a qu'une matinée sans présence d'AESH. C'est à la fois une chance et une contrainte importante. Les aesh peuvent être présentes sur des activités qui ne nécessitent que peu leur intervention. Dans ce cas, sur le temps de classe, nous essayons d'étendre son intervention à des petits groupes d'élèves ou en vigilance auprès d'autres élèves en difficulté. Certaines années il peut arriver que deux aesh soient présentes en même temps dans la classe. Nous adaptons le livret de l'aesh en prenant en compte la spécificité de l'école et celle de l'enfant. Avec certaines Aesh il y a une vraie relation d'estime. Elles apportent un renfort vraiment

utile à l'enfant, au bien-être et au fonctionnement même de la classe. Je définis le cadre du moment d'apprentissage et les objectifs puis je leur laisse une pleine autonomie d'organisation. Avec d'autres, les échanges sont plus complexes. (Quand elles font des remarques sur notre pratique devant les élèves ou qu'elles déprécient certains élèves de la classe et interviennent sur eux hors de leur cadre d'intervention ou quand elles communiquent avec les parents au portail en révélant des éléments qui relèvent du fonctionnement de la classe.). En règle générale nous essayons que la communication avec les parents ne se fasse qu'en notre présence. L'idéal est l'établissement d'une confiance mutuelle et d'une relation mutuellement bienveillante en soutien réciproque. C'est souvent le cas. Nous avons conscience de la difficulté de leur statut.”

“Notre AESH fait partie intégrante de l'équipe. Elle partage tous les moments de la vie de l'équipe et de la classe. Ce lien fort permet un accompagnement optimal des élèves. Bon courage pour votre master.”

“La liaison enseignant/ AESH me paraît indispensable. En tant qu'enseignante/ directrice je m'efforce d'intégrer pleinement les AESH à la vie de l'école et avec les collègues ils font partie intégrante de l'équipe éducative de l'école au même titre que les ATSEM.”

“Ces questions me font réfléchir à mon travail avec l' Aesh.”

“Depuis le fort déploiement des missions mutualisées, la qualité du travail des AESH est fortement diminuée car il n'y a plus le temps nécessaire à une concertation et aux échanges. Et ce encore plus quand plusieurs AESH interviennent auprès de l'élève.”

“L'AESH dans ma classe suit une élève autiste depuis plusieurs années. Je suis remplaçante et suis donc arrivée après elle dans l'école. Ce qui explique que je ne peux pas répondre à toutes les questions. Bon courage à toi!”

“En fait comme enseignant spécialisé en hôpital, je fais le lien avec l'aesh du collègue du jeune que je suis (temps partagé collègue /hôpital).”

“Elles sont indispensables pour nous aider au quotidien dans notre tâche et notre prise en compte de l'inclusion des élèves”

“Ils font un boulot formidable et souvent ingrat. Il faudrait que ce soit mieux reconnu financièrement.”

“J'ai eu plusieurs aesh dans la classe dans ma carrière et cela a été très différent à chaque fois. La confiance, l'implication et les échanges sur l'élève me semblent très important pour que ça fonctionne au mieux.”

“Très bon sujet de mémoire.”

“Je suis TRS donc ce n'est pas vraiment moi la titulaire des classes.”

“Mon aesh n'est pas formée aux attentes des programmes.”

“Les AESH font leur possible pour faire du mieux qu'elles peuvent mais réclament d'être formées en amont ou pendant, via pourquoi pas la plateforme magistère. J'aimerais pouvoir collaborer davantage avec l'Aesh de ma classe et l'inclure davantage dans le choix des supports, mais leur salaire est tellement bas que je ne veux pas empiéter sur son temps personnel... De plus, en tant qu'enseignant, nous avons énormément de travail en parallèle de la classe, de corrections à faire. Il faudrait trouver où dégager du temps.”

“Les profils des aesh sont très variés, parfois ça peut être très compliqué (langage, trop présent, volume sonore trop important).”

“La communication est quasi inexistante, tout repose sur l'idée préconçue que chacun sait ce qu'il a à faire. Surtout quand l'AESH a finalement plus d'expérience que l'enseignant qui de plus n'est pas sensibilisé dans sa formation à savoir exactement en pratique ce que l'AESH doit faire ou non et la façon de le guider dans son travail.”

“Compliqué car les élèves (autres que ceux qu'elle aide) la sollicitent”

“En tant que coordo PIAL je connais parfaitement tous les livrets d'accueil mais je ne suis pas certaine que ce soit le cas des enseignants. Je ne suis pas non plus certaine que les écoles fournissent le livret d'accueil”

“Mon AESH qui suit 3 élèves a été débordé, en conflit avec un parent, peu aidant (aucune empathie avec les élèves). On lui a conseillé un changement d'école. Aucun remplaçant à sa place depuis 1 mois pour les 3 PPS.”

“Excellente collaboration entre l'AESH et moi-même au sein de la classe. C'est une personne investie, rigoureuse, qui apporte une aide fondamentale pour mon élève en situation de handicap. Merci à lui!”

“Sur la question des aides apportées, L'AESH du dispositif endosse toutes les casquettes (accompagnement individualisé, collectif, tâches administratives...).”

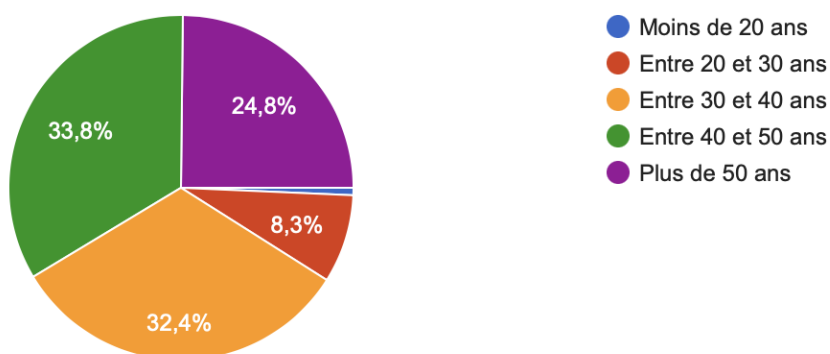
Annexe 2

Questionnaire pour les AESH

PARTIE 1 - Recueil des données socio-démographiques

Quel âge avez-vous ?

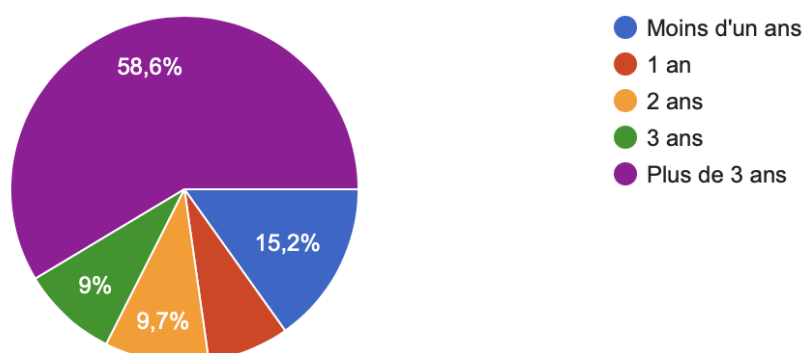
145 réponses



24,8% des AESH interrogés ont plus de 50 ans.

Depuis combien de temps exercez-vous le métier d'AESH ?

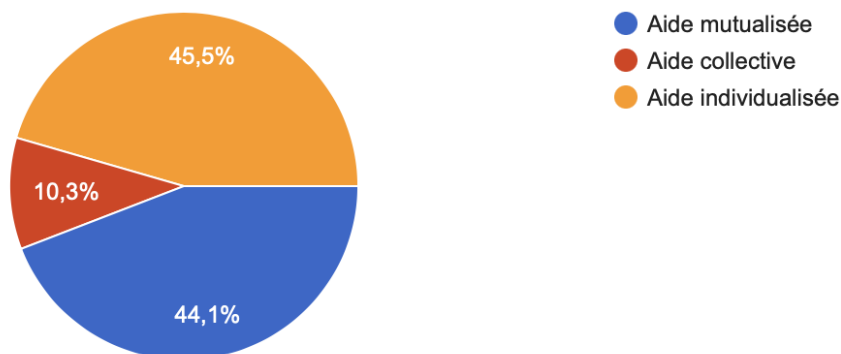
145 réponses



58,6% des AESH interrogés exercent ce métier depuis plus de 3 ans.

Type de mission cette année ?

145 réponses

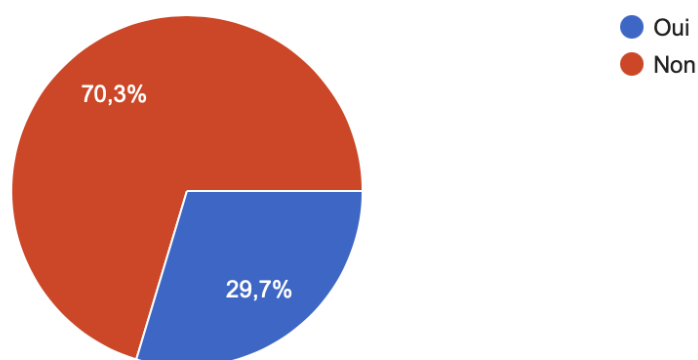


45,1% des AESH interrogés effectuent une aide individualisée cette année.

PARTIE 2 - Les outils de communication ?

Avez-vous bénéficié d'une formation avant de commencer votre mission d'accompagnement d'élèves en situation de handicap et de travailler avec un enseignant ?

145 réponses

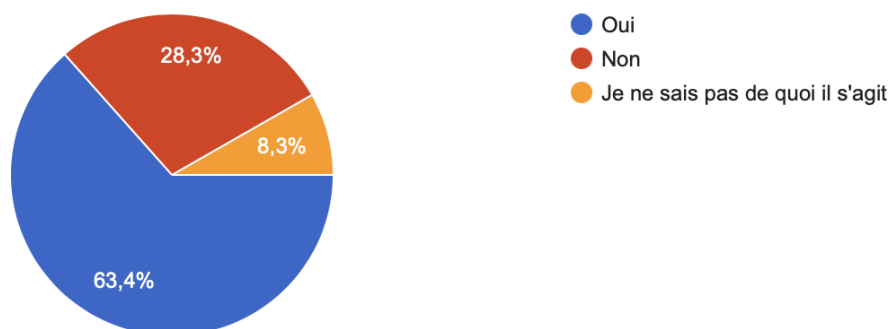


70,3% des AESH interrogés n'ont pas bénéficié d'une formation avant de commencer leur mission.

Avez-vous reçu le guide national des AESH ?



145 réponses

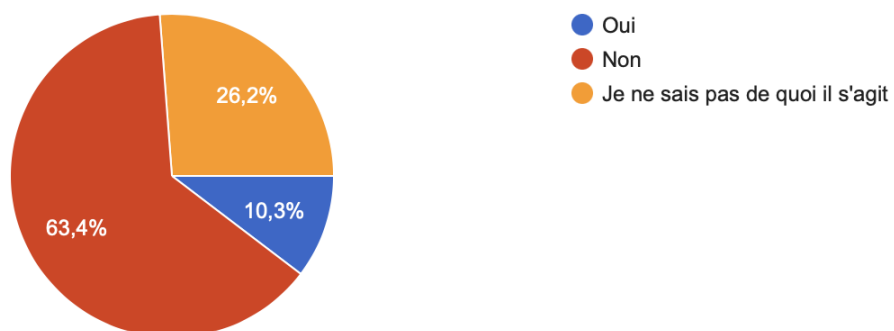


63,4% des AESH interrogés ont reçu le guide national des AESH.

Avez-vous reçu le guide d'entretien enseignant / AESH / famille ?



145 réponses

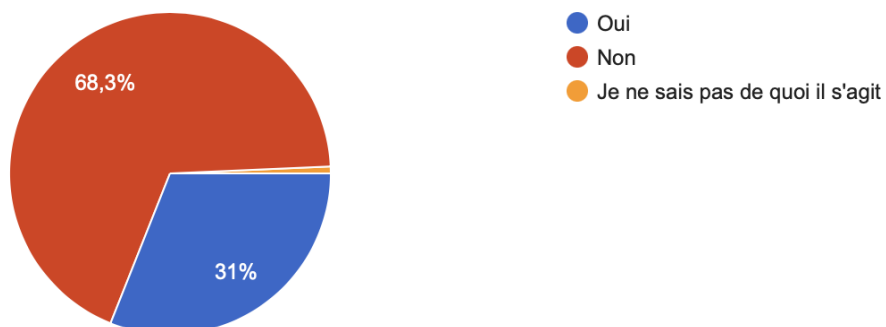


26,2% des AESH interrogés ne savent pas ce qu'est le guide entretien / AESH / famille.

Avez-vous reçu le PPS (projet personnalisé de scolarisation) ?



145 réponses

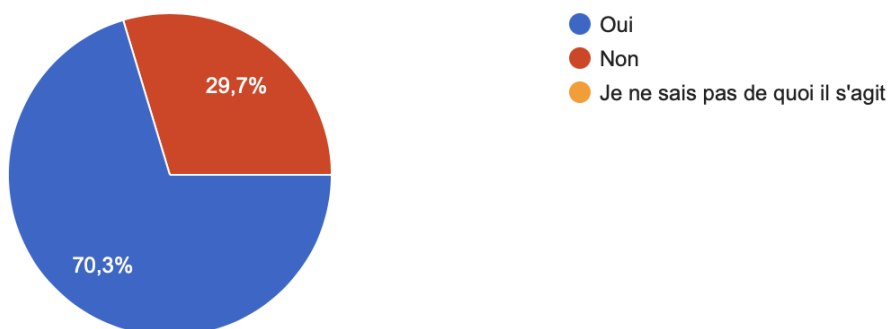


68,3% des AESH interrogés n'ont pas reçu le PPS de l'élève.

Avez-vous pu lire le/ les GEVASCO de l'élève / des élèves que vous suivez ?



145 réponses

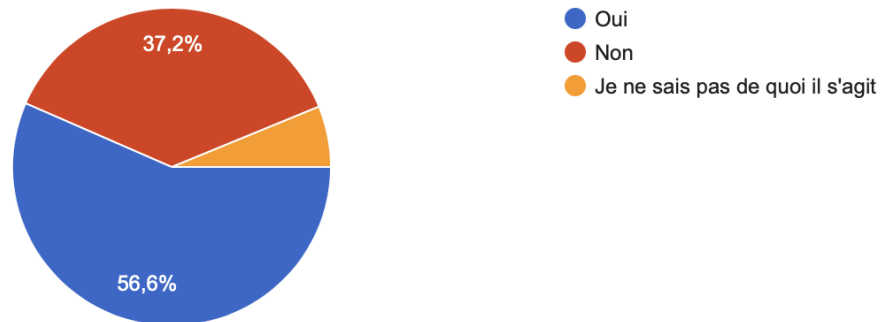


70,3% des AESH interrogés ont pu lire le GEVA-sco de l'élève.

PARTIE 3 - Le livret d'accueil des AESH

Avez-vous reçu le livret d'accueil de l'AESH ?

145 réponses

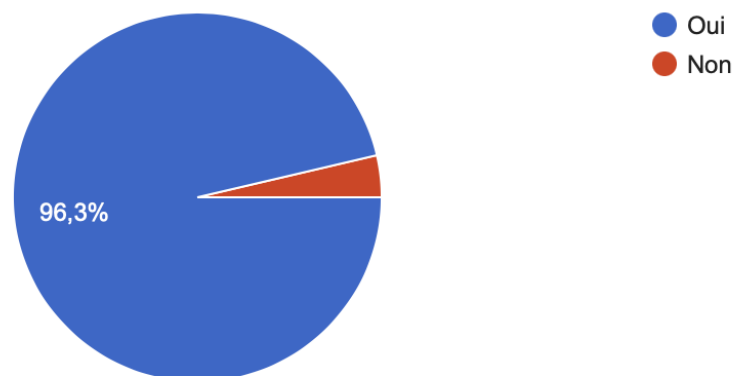


37,2% des AESH n'ont pas reçu le livret d'accueil de l'AESH.

PARTIE 3 bis - Le livret d'accueil des AESH (pour les AESH l'ayant reçu)

Si vous avez reçu le livret d'accueil d'AESH, l'avez-vous lu ?

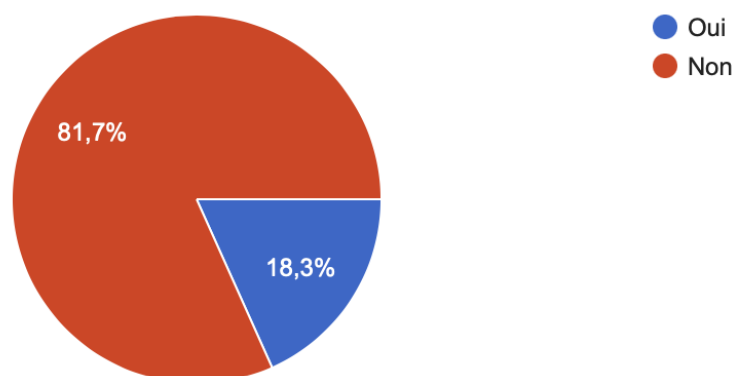
82 réponses



Sur les 82 AESH ayant reçu le livret d'accueil de l'AESH, 96,3% l'ont lu.

Si vous avez reçu le livret d'accueil d'AESH, en avez-vous parler avec l'enseignant(e) ?

82 réponses

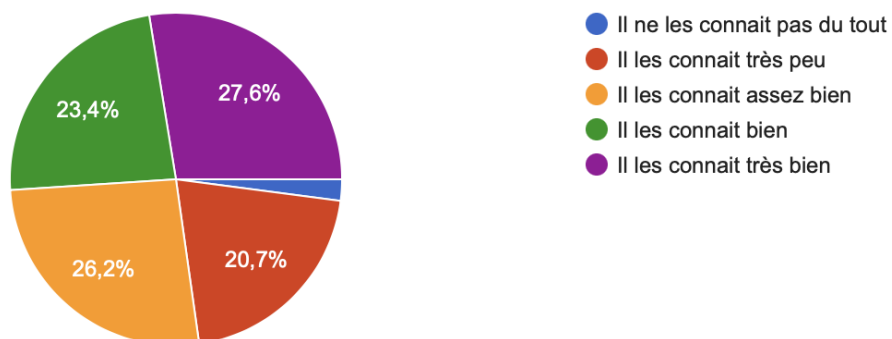


Sur les 82 AESH ayant reçu le livret d'accueil de l'AESH, 18,3% en ont discuté avec l'enseignant.

PARTIE 4 - La relation avec l'enseignant(e)

Selon votre ressenti, comment estimez-vous que l'enseignant(e) connaisse vos missions en tant qu'AESH ?

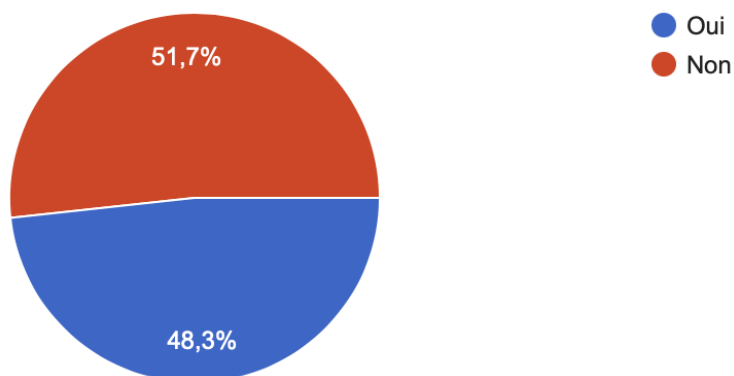
145 réponses



20,7% des AESH interrogés trouvent que l'enseignant ne connaît que très peu ses missions.

Avez-vous rencontré les parents au début de votre mission ?

145 réponses

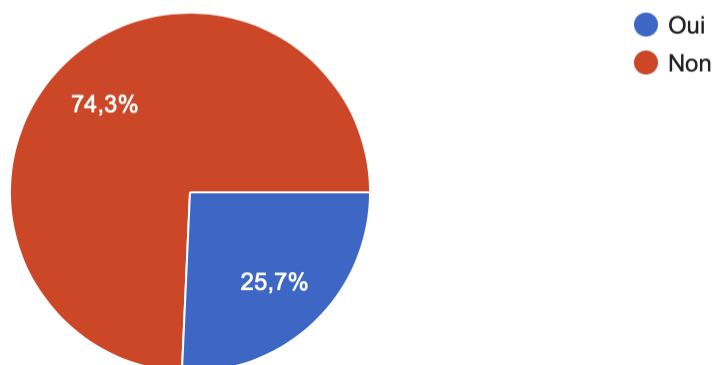


48,3% des AESH interrogés ont rencontré les parents au début de leur mission.

PARTIE 4 bis - Entretien formel de présentation

Cette rencontre a-t-elle eu lieu lors d'un entretien formel avant le début de votre mission ?

70 réponses

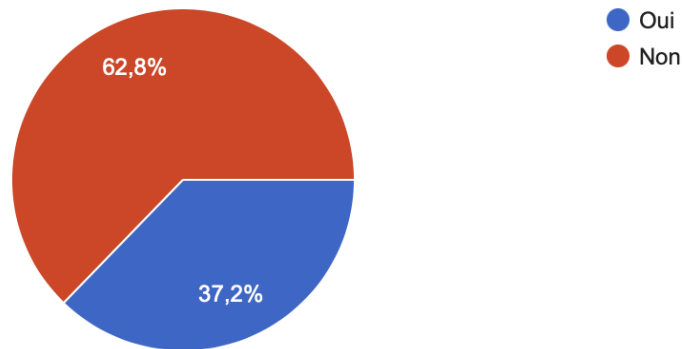


Pour les 70 AESH ayant rencontré les parents de l'élève au début de leur mission, 25,7% disent que cela s'est produit lors d'un entretien formel.

PARTIE 4 - La relation avec l'enseignant(e) (suite)

Avez-vous eu un temps d'accueil par l'enseignant pour vous présenter l'élève, ce que l'enseignant(e) attendait de vous et la classe ?

145 réponses



62,8% des AESH interrogés disent ne pas avoir reçu de temps d'accueil par l'enseignant.

Pour déterminer la tâche que vous avez à effectuer dans l'accompagnement de(s) l'élève(s) dans l'accès aux activités d'apprentissage, vous échangez avec l'enseignant ?

Fréquence des échanges sur l'accès aux activités d'apprentissage	Du point de vue de l'AESH
Jamais	2
Très rarement	6
Parfois	23
Souvent	72
Avant chaque activité d'apprentissage	42

72 AESH sur les 145 interrogés échangent souvent avec l'enseignant concernant l'accès aux activités d'apprentissage de l'élève.

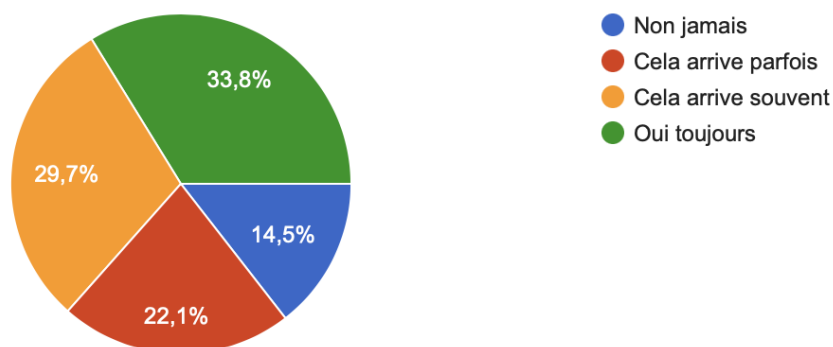
Pour assurer le suivi de(s) élève(s), des temps formalisés de concertation ou d'espaces de dialogues avec l'enseignant(e) sont-ils prévus ?

Fréquence des échanges sur le suivi des élèves	Du point de vue de l'AESH
Jamais / Rarement	66
1 fois par mois	4
1 à 2 fois par semaine	9
Tous les jours	43
Dès que possible / Dès qu'il y en a besoin	13
Fréquemment	7
Temps informels	3

43 AESH sur les 145 interrogés échangent tous les jours avec l'enseignant au sujet du suivi de l'élève.

Participez-vous à la mise en œuvre des adaptations et des aménagements liés à la scolarité de l'élève en partenariat avec l'enseignant ?

145 réponses



14,5% des AESH interrogés ne participent jamais à la mise en œuvre des adaptations et des aménagements liés à la scolarité de l'élève en partenariat avec l'enseignant.

Comment qualifieriez-vous la relation que vous entretenez avec l'enseignant(e) ?

- Entente ?

Niveau d'entente	Du point de vue de l'AESH
Très mauvaise	9
Mauvaise	8
Moyenne	5
Bonne	38
Très bonne	89

89 AESH sur les 145 interrogés trouvent que l'entente avec l'enseignant est très bonne.

- Collaboration ?

Niveau de collaboration	Du point de vue de l'AESH
Très mauvaise	11
Mauvaise	7
Moyenne	10
Bonne	38
Très bonne	80

80 AESH sur les 145 interrogés trouvent que la collaboration avec l'enseignant est très bonne.

- Communication

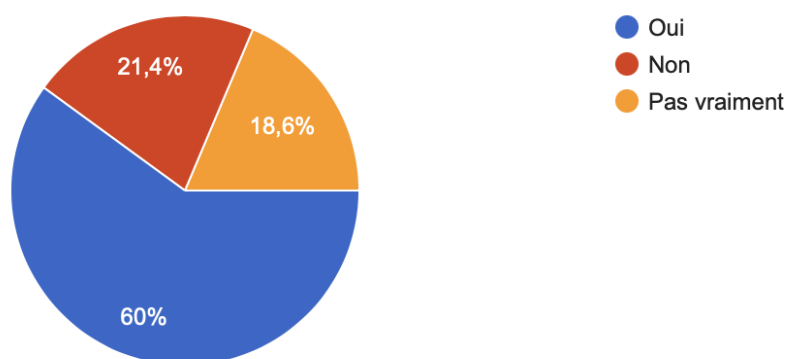
Niveau de communication	Du point de vue de l'AESH
Très mauvaise	9
Mauvaise	9
Moyenne	12
Bonne	36
Très bonne	80

80 AESH sur les 145 interrogés trouvent que la communication avec l'enseignant est très bonne.

PARTIE 5 - Relations avec l'école

Avez-vous été accueilli dans l'école pour que vous soient présentées les différents lieux de vie de l'établissement ?

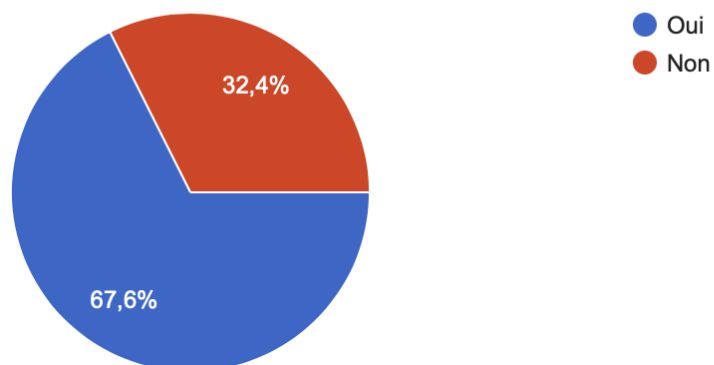
145 réponses



60% des AESH interrogés ont été accueillis dans l'école pour une présentation des différents lieux de vie de l'établissement.

Avez-vous été présenté à l'équipe pédagogique à votre arrivée à l'école ?

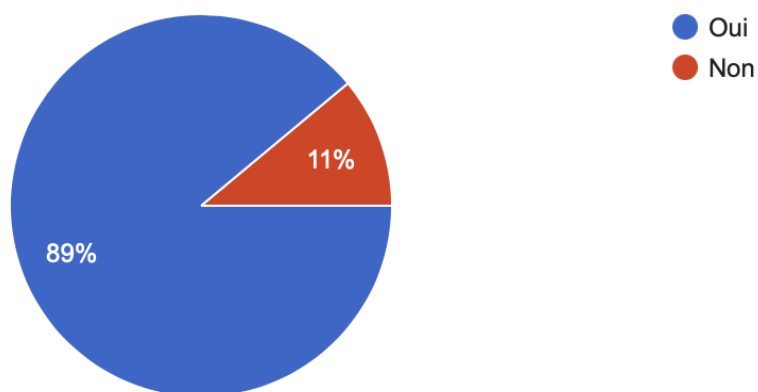
145 réponses



67,6% des AESH interrogés ont été présentés à l'équipe pédagogique à leur arrivée dans l'école.

Si une ESS a eu lieu ou a été programmé, avez-vous été invité ?

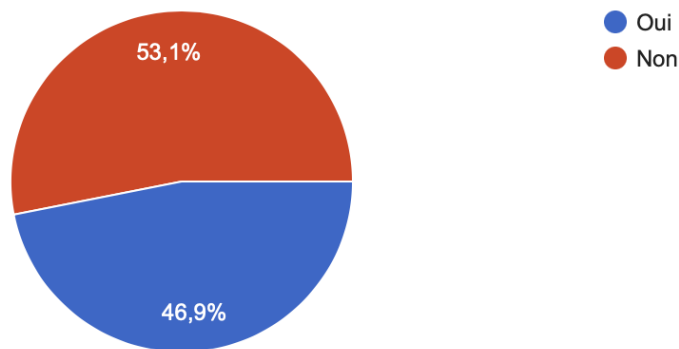
145 réponses



89% des AESH interrogés ont été invité à l'ESS.

Avez-vous eu un entretien avec le directeur / la directrice de l'établissement scolaire pour vous présenter vos missions et les préciser au regard de l'élève à accompagner ?

145 réponses



53,1% des AESH interrogés n'ont pas eu d'entretien avec le directeur de l'établissement.

Si vous souhaitez ajouter quelque chose :

“Pour l'entente avec l'enseignant, réponses faites en fonction de deux enseignants différents J'ai été très bien accueilli et le professeur m'a laissé 2 jours pour m'adapter aux élèves et à sa façon de travailler.”

“Le questionnaire est trop restrictif à mon sens. Pour certaines questions, les réponses peuvent être multiples si on suit plusieurs enfants et/ou dans plusieurs établissements. Or les multi-réponses ne sont pas possibles. Cela peut fausser les résultats du sondage car une majorité d'Aesh suivent plusieurs élèves”

“Je n'ai rien d'autre à ajouter.”

“Je pense qu'il serait intéressant de parler d'enseignantS au pluriel et non au singulier car nous travaillons souvent avec plusieurs personnes dans une année. Et ce qui se fait avec un(e), peut être différent avec un(e) autre.”

“Je suis AESH collective, vos questions concernent davantage les AESH i ou mut.”

“Je travaille en collègue.”

“La collaboration se fait correctement si l'enseignant et l'aesh sont intelligents, savent discuter, et connaissent les rôles de chacun. Nous sommes d'abord là pour les élèves.”

“Ce n'est pas au directeur /directrice de préciser les missions. D'habitude j'échange avec ceux qui connaissent l'élève de près, l'ancienne maîtresse ou la psychologue. Bonne chance à vous, j'espère que mes réponses vous seront utiles.”

“Les enseignants sont très occupés. Les temps d'échange se font souvent à l'accueil ou pendant les récréations.”

“J'ai de la chance d'avoir des enseignants très sympathiques et je suis bien intégrée avec mes enseignants quant au reste de l'équipe (autres enseignants des autres classes) je suis inexistante.”

“La collaboration entre l'équipe enseignante et moi fonctionne parfaitement car je sais rester à la place et être discrète dans la classe.”

“Malheureusement on n'a pas encore notre place”

“Le métier d'AESH est trop souvent considéré comme un fourre-tout ! Nos missions bien précises ne sont souvent pas respectées ! Tel que nous confier des enfants qui ne sont pas notifiés et trop souvent lors de refus nous sommes vu comme des aesh « chiantes » voir peu coopérative alors que cela est bien défini dans les circulaires ! De plus, nos ressenties et nos revendications ne sont pour la plupart pas entendues, très peu d'écoute et de concertation entre le corps enseignant et l'aesh! Nos projets pédagogiques avec les enfants ne sont pour souvent pas respectés surtout avec la mise en place des PIAL où nous sommes amenés à être déplacés sans nous concerter et prendre en compte nos souhaits laissant alors tout le travail établi avec l'enfant sans suite. La priorité est mise sur le simple fait que l'enfant doit être accompagné et non l'accompagnement et le projet pédagogique et outils qui doivent normalement suivre ... Les PIAL ne sont pas assez à l'écoute des aesh. Nous laissant souvent démunis lors de situations complexes voir conflictuelles surtout lorsqu'il s'agit de conflits entre aesh et enseignants. Les aesh ont toujours tort même lorsqu'elles ont raison ! Un manque de reconnaissance de la profession ! Encore beaucoup d'enseignants voient les aesh comme leur assistant... Le point positif : de super aesh investi dans leurs missions et veulent le bien être avant tout de l'enfant et l'accomplissement et l'épanouissement dans la scolarité tant bien dans les tâches que dans le relationnel !”

“Très heureuse dans mon métier”

“Très heureuse d'accompagner les élèves porteurs de handicap et satisfaite de mes journées Et je remercie les enfants pour chaque sourire et merci de leur part.”

“Métier peu valorisé au vu de mon implication réelle. Pas de formation, en 5 ans, je n'ai jamais été entendue dans mes demandes de formation. En 5 ans, je n'ai jamais rencontré mes responsables !!!!”

“C'est ma 1ere année dans cette école mais ma 16eme dans cette profession donc je connaissais plusieurs PE de l'école. Je travaille avec un PES qui me fait confiance, cela se passe très bien mais ce n'est pas tjs le cas.”

“En 10 ans beaucoup de choses ont changé.”

“M'occuper d'enfants en difficulté est très valorisant. Un peu fatigant car il faut pas mal d'énergie.”

“Merci de vous intéresser à notre métier.”

“Pas de programmation d'ESS prévue pour le moment. Intervenant dans 2 écoles, une seule m'a proposé une visite des locaux avec présentation des enseignants.”

“Pas de reconnaissance du métier, rejet dans l'équipe éducative. Interdiction de parler aux parents.”

“Parachutée dans une classe avec un ou plusieurs élèves et instits inconnus. Voilà l'entrée dans le "métier"... Cela va faire 11 ans... 5 ans avec (non reconnu) et 6eme année aesh... Le seul métier où l'on a le "droit" de faire 11 ans de CDD sans être cdi..sés.. Une honte.. Malgré cela j'adore mon métier.”

“Mon expérience en primaire maternelle et collègue puisque je fais les 3 lieux se passent très bien je suis très bien acceptée et respectée dans mes missions mes échanges avec toutes les équipes nous font avancer sur l'accompagnement des enfants .et ma plus grande victoire c'est de les revoir après et qu'ils viennent me serrer dans leur bras et surtout de voir leur confiance en eux grandir encore.”

“Beaucoup de choses ont changé entre la direction, l'enseignant, l'Atsem et l'Aesh . Le statut, le salaire, la mission et arrêter de mutualiser à tout va. Le handicap est différent d'un enfant à l'autre.”

“Je suis très bien intégrée à l'équipe éducative dans les 2 écoles où je travaille et je suis les enfants depuis 3 ans. Dans mon école précédente l'emploi du temps changeait tous les 2 mois et donc impossible de créer un lien avec les enfants !”

“Réponse de la page d'avant choix limité entre mauvais et très mauvais.”

“Cela fait 4 ans que j'accompagne cet enfant, depuis qu'il est à l'école. Je suis son aesh depuis la petite section... Et maintenant en cp. J'ai la chance d'être un cas exceptionnel ! Les enseignants me font totalement confiance car je connais plus mon loulou qu'eux...”

“Là c'est les réponses pour cette année sinon j'ai connu des écoles ou rien je ne connais même pas les noms des autres maîtresses ou des ESS alors que je n'avais même pas été averti mais j'y ai assisté etc”

“Même si l'entente est bonne dans mon école du moment je suis souvent seule avec l'élève que j'accompagne par manque de moyens surtout.”

“Cela dépend des enseignants. On ne m'a convié à ess par la directrice ou officiellement mais une des enseignantes m'a dit je vx que tu y sois”

“J'ai de la chance d'être retombé dans cette école avec une équipe aussi sympa et qui nous traite au mm rang que les instits, je suis toujours en copie de mail pour tout.”

“Je travaille en lycée donc au niveau des relations avec l'enseignant c est variable selon les profs. Ça peut être une excellente collaboration comme aucune communication.”

“Dommage que l'on ne nous fasse pas confiance.”

“L'organisation de l'établissement dépend du directeur donc quand celui est bien gérée cela dépend en grande partie de celui-ci et cela varie en fonction des établissements et donc ce n'est malheureusement pas le cas dans beaucoup d'établissements. Autrement, beau métier avec beaucoup d'ajustement encore à améliorer.”

“Du primaire au secondaire, il y a une grande différence. Au primaire ou maternel tout dépend comment est perçu notre présence, pour le secondaire beaucoup plus facile car il y a tjrs un ou plusieurs profs absolument pas à échanger avec nous, mais ont compensé avec d'autres qui sont plus réceptifs.”

“Je me renseigne toujours (ou à défaut souvent) auprès du précédent AESH des élèves pour savoir comment il travaillait avec afin d'être dans la continuité, autant que possible.”